Department of Indian Affairs and Northern Development
Corporate Services
Departmental Audit and Evaluation Branch

Prepared by:

Morris Redman, Project Manager
Nancy Byam, Audit Project Officer
John David Skea, Evaluation Officer

Assisted by:

Performance Management Network Inc.

Audit of Occupational Safety and Health

Project 97/07
June 1999

Table of Contents

Page

Executive Summary i
- Purpose i
- Background i
- Methodology ii
- General Assessment ii
- Summary of Findings iii
- Recommendations iv

Introduction 1
- Background 1
- Objectives 2
- Scope 2
- Methodology 2

Findings and Recommendations 4
- Safety and Health in the Work Environment 4
- OSH Management Practices 10
- Compliance 12
- Safety Responsibility for Custodial Real Property Assets 14
- Best Practices 15

Annexes
- Terms of Reference
- Action Plan

Appendices
- Appendix A - Preliminary Questionnaire
- Appendix B - Criteria Checklist

Executive Summary

Purpose

The purpose of this audit was to ensure that the Occupational Safety and Health (OSH) provisions of the Canada Labour Code (CLC), Part II and Treasury Board policies are being followed within headquarters and regions. Non-compliance in key areas could result in prosecution against managers and increased litigation costs for the department. Senior Management requested the audit to ensure that the department provides a safe and healthy work environment and is prepared for the upcoming legislation changes.

Background

It is the policy of the federal government to provide employees with a safety and healthy working environment. There are two key documents that govern safety and health activities in federal government departments, the Canada Labour Code Part II and its regulations, and the Treasury Board Manual on Occupational Safety and Health.

Legislative changes to the Canada Labour Code, Part II have been under development since the early 1990's. Impetus for the change came in part from the federal public sector where accident rates and related costs were considered inappropriately high in comparison to provincial jurisdictions. Under the proposed legislative changes:

- employers with more than 300 employees will be required to establish a National Policy Committee for health and safety;
- training would become mandatory for managers and safety and health committee members;
- employers would be required to establish prevention programs including a program for violence prevention;
- due diligence would be allowed as a defence and by inference would become an operational expectation; and,
- fines and penalties would be significantly increased.

Recent delays as a result of drafting the wording of the legislation have pushed the target date for bringing the changes to Parliament from 1998 to 2000. However, if the changes currently planned become legislation, the combination of these changes and the recent decentralization of compensation claims management to departments will necessitate a significant increase in the priority assigned to occupational safety and health within federal departments and agencies.

Methodology

The approach for this audit began with a preliminary questionnaire (see **Appendix A** for Questionnaire) which was completed by all regions and headquarters. Based upon those results and an initial examination of the systems in place for occupational safety and health, a checklist of key compliance areas was developed (see **Appendix B** for Compliance Checklist) along with an audit program to test management and operational practices. In each region visited and at headquarters walkabouts were conducted to verify compliance items and physically observe work place hazards and preventative measures.

Regional *Risk Scorecards*™ were developed based upon interviews with a sample of managers of potential significant risk areas (i.e. who have staff that travel) and non-significant risk areas. In addition, a sample of staff directly involved in perceived risk activities were also interviewed. In all cases, those interviewed were asked about "Existing Mitigating Measures" and then asked to plot the risk considering the existing measures. Interviewees were also asked about possible "Additional Mitigating Measures".

Individual *Risk Scorecard*™ data was transferred onto a Summary *Risk Scorecard*™. A region's overall risk rating was derived from the clustering of individual assessments and from the assessment of the auditor based upon related audit data collected regarding accidents and existing control measures. The Summary and Overall *Risk Scorecards*™ were reviewed with the region and sectors during the audit debriefing. The Departmental *Risk Scorecard*™ on this subject was developed based upon the clustering of the overall regional risk ratings.

General Assessment

Overall, the departmental work environment is safe and healthy. The department's incidence of injury rate was 1.27 per 100 employees. This was well below the 1996 average for the federal public services as a whole at 4.36 per 100 employees. It was comparable to the rate of the banking industry (0.65 per 100 employees).[1]

The department's good safety record reflects in part the administrative nature of much of its work and the contribution of many good OSH practices. However, in order for the department to be ready to meet the "due diligence" standard proposed for the legislative changes, there is a need to better focus existing OSH efforts. There is also a need to establish a new mechanism for addressing national issues such as communicating the priority for OSH and safety-related training.

---

[1] Occupational Injuries and their Cost in Canada: 1992 - 1996, Human Resources Development Canada, 1998.

Summary of Findings

The audit team observed many preventative measures such as regular vehicle maintenance, personal protective equipment and first aid training. However, OSH Committees mostly monitored safety-related issues (i.e. expiry dates on fire extinguishers) other than ones where there can be potential significant risk. It was found that regions in the South of Canada have a potential significant risk in the area of travel. In the North, there are more areas with potential significant risk, given their field/operational activities such as rock cutting, inspections, mapping and fire-fighting activities in the Yukon.

Management practices require strengthening to demonstrate due diligence and address national issues. Due diligence is a demanding standard which includes communicating a clear priority for OSH from senior management. The department's OSH policy includes a clear priority statement but it is not easy to access on the Human Resources Branch website. Also, there was no mechanism set up to manage department-wide OSH issues such as communicating priority. During the course of the audit, Human Resources Branch assign an experienced Staff Relations Officer and allocate 0.5 Full Time Equivalents to the Departmental Safety and Health Officer (DSHO) position to address the management practices and national issues.

The department was found to be compliant in most of ten (10) key compliance areas examined. However, compliance was generally not monitored on a regular basis by the committees. Regions visited were provided copies of the compliance checklist indicating compliance items requiring attention. The DSHO was provided copies of all the compliance checklists.

Considering both administrative tasks and the potential significant risk areas, it was concluded that the overall work environment is safe and healthy (with acceptable levels of risk). This overall rating is illustrated on the *Risk Scorecard*™. The North showed greater extent of potential significant risk areas, some of which were assessed as slightly over the Judgmental Boundary of Acceptable Risk. This in turn pushed the North's overall rating closer to the Judgmental Boundary of Acceptable Risk.

In one region, good records were being kept of vehicle accidents indicating eight (8) accidents in the past three (3) years. In seven (7) of the eight (8) accidents, the government driver (PWGSC Dedicated Unit employee or DIAND employee) was at fault or found to be in "minor neglect". The department's liability, if any, for an accident caused by a PWGSC driver using a DIAND vehicle had not been established.

The department has custodial real property assets that are used by employees, First Nation clients and/or the public. There was a lack of a national strategy to address departmental safety responsibilities such as maintaining life safety systems (i.e. fire alarms, sprinkler systems) for regions in the South of Canada.

Several best practices were found that can be shared department-wide.. However, there was little sharing of these best practices due to a lack of arrangements for coordinating national issues.

Recommendations

1. The ADM, Corporate Services should update the Departmental Occupational Safety and Health Policy to:

   - require that Occupational Safety and Health Committees include members from groups with potential significant risk areas. This would include groups who travel frequently and/or have potential significant risks as a result of operational and field activities; and,

   - clearly indicate that potential significant risk areas should be monitored regularly by managers and the Occupational Safety and Health Committee.

2. The ADM Corporate Services at Headquarters, and the Regional Directors General, should ensure members of OSH Committees are provided risk management training and OSH Committee Member training.

3. The Director, Administrative Services at Headquarters should follow up on the implications associated with PWGSC employees using departmental vehicles and communicate findings to senior management to take action in order to limit the department's liability.

4. The ADM, Corporate Services should ensure that:

   - a National OSH Policy Committee is established to work with the DSHO to facilitate and coordinate regional input on national issues and strengthen management practices on due diligence; and,

   - management practices are strengthened for due diligence by developing and implementing a plan for national OSH issues covering: communicating the priority; legislative changes; training of managers; monitoring and, reporting program results.

5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure:

   - compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and,

   - items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.

6. The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure that a compliance checklist (see Appendix B) is used by all regions.

7. The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure the issue of OSH Committee Member training needs related to compliance is addressed as a national issue.

8. The ADM, Corporate Services should review safety responsibilities as it relates to real property assets and clearly communicate the requirements to responsible managers.

9. The Departmental Safety and Health Officer should initiate an annual process to identify and share best practices.

Introduction

Background

It is the policy of the federal government to provide employees with a safety and healthy working environment. There are two key documents that govern safety and health activities in federal government departments, the Canada Labour Code (CLC) Part II and its regulations, and the Treasury Board Manual on Occupational Safety and Health (OSH).

All federal departments are responsible for ensuring that safety and health programs are established and address such areas as the formation of safety and health committees, accident prevention, first aid, and fire emergency. Unsafe and unhealthy working conditions effect not only the well-being of employees but also the efficiency of an organization.

Legislative changes to the Canada Labour Code, Part II have been under development since the early 1990's. Impetus for the change came in part from the federal public sector where accident rates and related costs were considered inappropriately high in comparison to provincial jurisdictions.

Under the proposed legislative changes:

- employers with more than 300 employees will be required to establish a National Policy Committee for health and safety;
- training would become mandatory for managers and safety and health committee members;
- employers would be required to establish prevention programs including a program for violence prevention;
- due diligence would be allowed as a defence and by inference would become an operational expectation; and,
- fines and penalties would be significantly increased.

Recent delays as a result of drafting the wording of the legislation have pushed the target date for bringing the changes to Parliament from 1998 to 2000. However, if the changes currently planned become legislation, the combination of these changes and the recent decentralization of compensation claims management to departments will necessitate a significant increase in the priority assigned to occupational safety and health within federal departments and agencies. For example, there will be increased potential for liability as due diligence is a more stringent standard. Also, departments and agencies will have to pay their own compensation costs if such exceeds their funding allocation.

Objectives

The objectives of this audit were to:

1. Determine whether employees are working in a safe and healthy environment;

2. Assess the extent of compliance with all central agencies, departmental OSH policies and directives and the CLC Part II;

3. Examine the framework, roles, responsibilities at headquarters and regions in areas related to OSH to ensure that the program is being managed economically, effectively and efficiently in light of the new responsibilities being delegated to the department;

4. Examine the framework for a sound management regime to show due diligence; and,

5. Identify and share best practices and lessons learnt related to OSH to prepare management for the future.

Scope

The scope of this audit included the OSH activities at headquarters and the Atlantic, Saskatchewan, British Columbia, Northwest Territories and Yukon Regions. In addition, other federal government departments such as Treasury Board and Human Resources Development Canada (HRDC) were contacted as part of the audit.

The audit focussed on the working environment of Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) employees at departmental offices and in field work locations. Departmental safety and health responsibilities for custodial real property assets used by employees, First Nation clients and/or the public was not originally part of the audit's scope but was given a limited review because of its related nature and the exposure involved for the department.

Methodology

The approach for this audit began with a preliminary questionnaire (see **Appendix A** for Preliminary Questionnaire) which was completed by all regions and headquarters. Based upon those results and an initial examination of the systems in place for occupational safety and health, a checklist of key compliance areas was developed (see **Appendix B** for Compliance Checklist) along with an audit program to test management and operational practices. In each region visited and at headquarters, walkabouts were conducted to verify compliance items and physically observe work place hazards and preventative measures.

Regional *Risk Scorecards*™ were developed based upon interviews with a sample of managers of potential significant risk areas (i.e. who have staff that travel) and non-significant risk areas. In addition, a sample of staff directly involved in perceived risk activities were also interviewed. In all cases, those interviewed were asked about "Existing Mitigating Measures" and then asked to plot the risk considering the existing measures. Interviewees were also asked about possible "Additional Mitigating Measures".

Individual *Risk Scorecard*™ data was transferred onto a Summary *Risk Scorecard*™. A region's overall risk rating was derived from the clustering of individual assessments and from the assessment of the auditor based upon related audit data collected regarding accidents and existing control measures. The Summary and Overall *Risk Scorecards*™ were reviewed with the region and sectors during the audit debriefing. The Departmental *Risk Scorecard*™ on this subject was developed based upon the clustering of the overall regional risk ratings.

Findings and Recommendations

Safety and Health in the Work Environment

Overall, the departmental work environment is safe and healthy. However, it is important to note that there are some potential significant risk areas which require more attention from managers and OSH Committees.

For the purpose of this audit, a safe and healthy work environment was defined as one where there are minimal job hazards and/or the risk of injury or illness is mitigated to a sufficiently low enough level (in terms of likelihood and severity) to be within the Acceptable Level of Risk zone as a result of investments in preventative measures.

Most of the department's work involves administrative tasks including reviewing and analyzing client reports and data, processing payments, communicating, negotiating, administering trust accounts and natural resource records, developing policy, etc. These tasks are generally done within departmental offices located in buildings which have been built or modernized to current building codes. As such, there are few job hazard risks from the tasks themselves or from the work environment. Nonetheless, there are general disaster threats (e.g. fire, flooding, earthquakes, etc.), ergonomic issues and building-related hazards (such as those during renovations) that can be detrimental to employee health and safety. A number of "preventative measures" to mitigate the likelihood and severity of these threats and hazards were observed and include:

- experienced OSH Committee members;
- emergency plans in place;
- annual fire drills;
- first aid training; and,
- monitoring for housekeeping and air quality.

On the other hand, some departmental tasks are conducted outside of the administrative work areas and can represent higher hazards. Once identified, the audit team assessed these high hazard areas separately for regions in the **South** of [illegible]ada and regions in the **North**. The reason for this was due to the activities in the North posing g[illegible]r potential risks and that the overall risk assessments would differ. The audit team intended to present the information in a manner that would be more meaningful for the overall results.

In the South, potential significant risks areas identified were travel and environmental activities. In the North many more potential significant risk areas were identified including travel, fire fighting, lab work, rock cutting, inspections and mapping.

Existing Measures were also in place in various locations to mitigate the potential of problems occurring in the identified potential risk areas. Measures included:

- Personal Protective Equipment (PPE) (boots, protective ear and eye gear, etc.);
- Winter Survival Training;
- Fire Fighting Safety Policies/Training; and,
- Frequent Vehicle Maintenance.

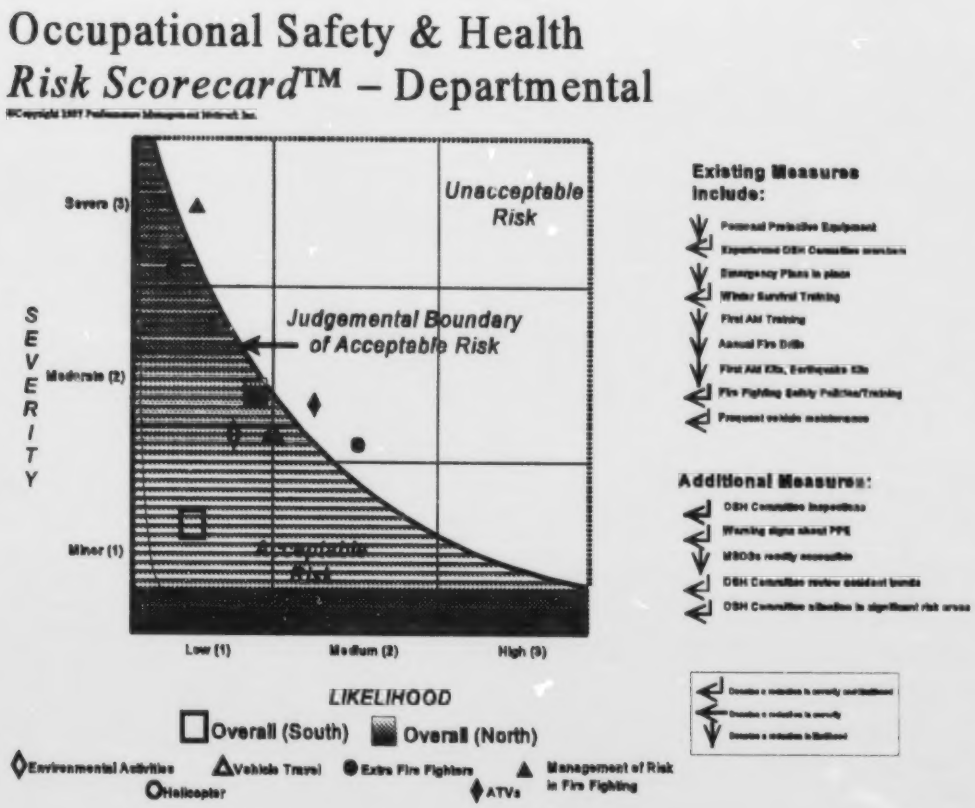

Considering both administrative tasks and the potential significant risk areas, it was concluded that the overall work environment is safe and healthy (with acceptable levels of risk). This overall rating is illustrated on the *Risk Scorecard*™ model on the previous page.

The North showed greater extent of potential significant risk areas, some of which were assessed as slightly over the Judgmental Boundary of Acceptable Risk. This in turn pushed the North's overall rating closer to the Judgmental Boundary of Acceptable Risk.

Significant Risk Areas: Fire-fighting Activities in the Yukon

The Yukon region is the only region with fire-fighting responsibilities. Firefighting is an activity which is included in devolution discussions with the Yukon government. However, until such time that a transfer takes place, it remains a departmental responsibility.

Fire fighting activities are an obvious potential significant risk area. Currently, there are extensive training and safety policies and practices for fire fighting activities. Even so, some fire fighting activities were assessed above the Judgmental Boundary of Acceptable Risk by fire fighting managers, namely:

- ***Extra Fire-Fighters*** **(EFFs)**. EFFs are hired, often on short notice, as needs dictate and sometimes they have to receive their training on the job. In 1998, one of the most active fire fighting seasons, approximately 350 EFFs were needed, 275 of which had to have training on the job.

  EFFs accounted for 80% (60 of 75) of the accidents (all minor) associated with fire fighting in 1998.

- ***ATVs*** are frequently used in an unsafe manner (e.g. without helmets, excessive speed) during fire fighting, according to the fire fighting managers interviewed.

- ***Management of Risk in Fighting Fires***. The fire fighting managers interviewed noted that fire-fighters have personal risk tolerances that cover the spectrum of low to high. Some with higher risk tolerances take chances that should not be taken. The issue of management of risk in fighting fires was an area meriting special training according to the managers interviewed.

The OSH Committee in the Yukon region should address as its first priority, lowering the risks associated with fire-fighting, given its high risk and profile. It is very important for the region to ensure it can meet the expectations of "due diligence" in these potential significant risk areas. Some work is already underway by the committee to examine the due diligence standard which is discussed in greater detail in the following section on OSH Management Practices.

Significant Risk Areas: Travel

Travel was identified as a potential significant risk area given that 500,000 - 1,000,000+ vehicle kilometres annually were being logged in regions that were visited. In addition, special modes of travel were being actively used including helicopters, All Terrain Vehicles (ATVs), canoes, boats and small charter aircraft.

In most cases there was awareness of the significance of the risks evidenced by frequent vehicle maintenance arrangements and the provision of personal protective equipment such as helmets for ATVs. However, in two regions, personal vehicles were frequently used for business travel by some staff. This was done without establishing whether their private vehicle insurance covered such business use or whether "supplementary business insurance" should be purchased and who should pay for such.

In one region, good records were being kept of vehicle accidents indicating eight (8) accidents in the past three (3) years. In seven (7) of the eight (8) accidents, the government driver (PWGSC Dedicated Unit employee or DIAND employee) was at fault or found to be in "minor neglect". The department's liability, if any, for an accident caused by a PWGSC driver using a DIAND vehicle had not been established.

In two regions where vehicles were frequently rented, accidents were being reported to the vehicle rental company and to the employee's manager. However, documenting the details of accidents for rental vehicles were generally not maintained for safety analysis purposes (as was being done for vehicles owned by the department).

Departmental staff often travel in vehicles at night, when accidents are four (4) times more likely to occur.[2] Departmental staff also drive long distances which increases the likelihood of accidents[3] and some drive at high speeds. (Speed is the number one driving infraction associated with fatal vehicle accidents)[4].

Treasury Board policies on travel (Section 2.7.2) advises that "*in the interest of safe driving, when travellers driving vehicles are authorized, travellers should not normally be expected to drive more than:*

a) 250 km after having worked a fully day;
b) 350 km after having worked a half day; and,
c) 500 km on any day when the traveller has not worked."

---

[2] Taken from The Book of Risks, Larry Laudan, Wiley & Sons, 1994, p. 52.

[3] Taken from True Odds: How Risk Affects Your Everyday Life, James Walsh, Merritt Publishing, 1996, p. 134.

[4] Taken from The Book of Risks, Larry Laudan, Wiley & Sons, 1994, p. 47.

It was noted that only a few staff members were aware of this guideline and it had not been reviewed by OSH Committees relative to the operational requirements of their respective region.

Significant Risk Areas: Operational and Field Activities

The audit observed excellent practices to ensure a safe and healthy work environment for some operational and field activities. For example, the laboratory facility in the Northwest Territories was being inspected for OSH on a regular basis by Health Canada. Also, training programs were in place to prepare summer students on safety and health prodedures before they participate in field projects such as geological surveys and mapping.

Some weak practices were also observed. These included:

- clutter in operational areas such as rock cutting facilities; and,
- lack of PPE for handling potentially hazardous waste.

Personal Protective Equipment (PPE), worn by employees in one of the regions visited.

Impact of Safety and Health Risks

The initial questionnaire (Appendix A) sent to all regions and headquarters by the audit team revealed that 47 injuries were reported between April 1997 and June 1998. This represents an "incidence of injury rate" of 1.27 per 100 employees over a fifteen month period. However, by excluding the Yukon Region, where fire-fighting services are provided, the rate would have been 0.7 per 100 employees. The department is well below the incidence of injury rate for the federal public service as a whole which was calculated by Human Resources Development Canada (HRDC) at 4.36 per 100 employees for 1996.[5] Data on individual departments was not reported by HRDC but the department rate would be comparable to that of the banking industry which had an incidence of injury rate of 0.65 per 100 employees in 1996.[5]

While the department's recent incidence of injury rate is comparatively low, the likelihood of

[5] Occupational Injuries and Their Cost in Canada: 1992-1996, Human Resource Development Canada, 1998.

impacts for significant risk areas is higher than the overall rating as illustrated on the *Risk Scorecard*™. Impacts of significant risk areas include death, injury, cost of compensation, loss of work days, etc. Under the "due diligence" standard, regions may not be able to demonstrate that they were adequately addressing potential significant risk areas.

The OSH Committees in regions visited were generally not reviewing potential significant risk areas and outcomes (i.e. accident information). Committee members that were interviewed attribute this to an absence of committee members from workgroups with potential significant risk areas, a need for risk training as well as training as committee members.

Additional focus on potential significant risk areas on a periodic basis by the OSH Committee and managers will allow regions to monitor whether they are fully comfortable with the level of risk they are maintaining given their investment in preventative measures. Their analysis would determine whether they are optimizing their risk/benefit position. If work patterns change, the optimal risk position may be achieved with an adjusted set of preventative measures.

Recommendations

1. *The ADM, Corporate Services should update the Departmental Occupational Safety and Health Policy to:*

   - *require that Occupational Safety and Health Committees include members from groups with potential significant risk areas. This would include groups who travel frequently and/or have potential significant risks as a result of operational and field activities; and,*

   - *clearly indicate that potential significant risk areas should be monitored regularly by managers and the Occupational Safety and Health Committee.*

2. *The ADM Corporate Services at Headquarters, and the Regional Directors General, should ensure members of OSH Committees are provided risk management training and OSH Committee Member training.*

3. *The Director, Administrative Services at Headquarters should follow up on the implications associated with PWGSC employees using departmental vehicles and communicate findings to senior management to take action to limit the department's liability.*

OSH Management Practices

Management practices require strengthening to demonstrate due diligence and address national issues.

Management practices involve the framework of policies and plans which establish priority and commitment, organizational arrangements and training for development and implementation, and monitoring of overall program results.

Anticipated changes to the CLC include increases in fines and penalties with the provision of allowing the defence of "due diligence" for most of the sections under which changes can be laid. Demonstrating due diligence is a demanding standard and starts with attention to management practices.

The concept of due diligence is a familiar one used in provincial safety legislation and environmental laws. Demonstrating due diligence involves evidence that:

- Codes and requirements are understood;
- Every reasonable precaution is taken; and,
- Arrangements in place ensure precautions are implemented.

The department may not be able to meet the due diligence standard based on existing management practices. For example, management practices that exhibit due diligence include communicating a clear priority for OSH from senior management. It was observed that the OSH section of the Human Resource Manual includes the statement that "*The Department of Indian Affairs and Northern Development recognizes the safety and health of their employees comes first. Management is committed to doing everything possible to prevent injuries and to maintain a healthy work environment*". This statement communicates a clear priority for OSH but it has not been well communicated throughout the department. Although the department's OSH Policy is on the HRB website, it is difficult to access. Furthermore, an OSH booklet printed a few years ago includes the statement "*The prevention of accidents and the provision of a safe and healthy work environment are matters of major importance in this department*". However, few of these booklets were evident in the regions visited.

Besides the department's OSH Policy and promotional materials, there were few practices established to manage OSH on a department-wide basis. For example, while most managers have had an orientation on their responsibilities for OSH, it has not been determined whether they know all they need to know about codes and requirements for due diligence purposes. In addition, it was also noted that managers in general, and OSH Committee members specifically, had awareness of changes being planned for the CLC. Some had attended presentations from sources such as Health Canada. However, little information on upcoming changes had been

provided by headquarters. Overall, managers and staff interviewed had only a minimal knowledge of intended changes. Plans in order to prepare for the forthcoming changes have not *yet started at headquarters or in the regions.*

Direction, Coordination and Communication of OSH

While it is important to keep a focus on OSH issues at the operational level, there are issues such as communicating the priority, organizing an efficient response to upcoming legislative changes, training and summarizing overall program results that require central coordination.

The lack of department-wide program implementation is attributed to the absence of a National OSH Committee and to the minimal resources assigned to OSH national issues within Human Resource Branch at Headquarters as a result of organizational changes over the past few years.

The department's Occupational Safety and Health Policy establishes the roles and responsibilities of the Departmental Safety and Health Officer (DSHO) as being "*responsible for administering the departmental OSH program... and providing advice and guidance to regions regarding the application of the CLC and various OSH standards*". During the course of the audit, Human Resource Branch clarified that the DSHO responsibility would be assigned to an experienced staff relations officer and allocate 0.5 Full Time Equivalents (FTEs) to work with the regions in establishing a plan to address national OSH issues.

Without sufficient resources to plan and take action, and a national forum to provide regional input and facilitate coordination, it may not be possible to demonstrate that due diligence is department-wide.

Recommendation

4. *The ADM, Corporate Services should ensure that:*

   - *a National OSH Policy Committee is established to work with the DSHO to facilitate and coordinate regional input on national issues and strengthen management practices on due diligence; and,*

   - *management practices are strengthened for due diligence by developing and implementing a plan for national OSH issues covering: communicating the priority; legislative changes; training of managers; monitoring and, reporting program results.*

Compliance

Compliance was observed in most key areas examined but will require attention in others.

Compliance was assessed according to the OSH requirements of ten (10) key areas from the Canada Labour Code (CLC), Part II, the CLC Regulations and Treasury Board policies and directives. The detailed compliance (Appendix B) checklist was prepared indicating the specific authorities that were tested by physical observation (walkabouts) and examination of documentation

Detailed compliance checklists were completed for multiple locations in several regions. Regions were provided with the completed checklists as was the DSHO in Human Resources Branch at headquarters.

The department was found to be, for the most part, compliant. Key areas of compliance were:

- OSH Committees established and records kept;
- Accidents recorded and documentation kept;
- Emergency Evacuation Plans in place;
- Annual fire drills conducted; and,
- Employee Assistance Programs established.

However, there were also some compliance items requiring additional attention in various locations visited. These included:

- Posting the CLC and the names of the OSH Committee members;
- Fully establishing an OSH Committee;
- Regular OSH Committee meetings;
- Material Safety Data Sheets (MSDSs) readily accessible;
- First aid training; and,
- Well stocked first aid kits on hand (in offices and vehicles).

Occupational safety and health legislation, regulations, policies and directives provide the foundation for safe and healthy work environments. Overall, OSH program effectiveness is restricted without a sound knowledge of compliance requirements and consistent compliance monitoring.

Recommendations

5. *The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure:*

   - *compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and,*

   - *items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.*

6. *The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure that a compliance checklist (see Appendix B) is used by all regions.*

7. *The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure the issue of OSH Committee Member training needs related to compliance is addressed as a national issue.*

Safety Responsibility for Custodial Real Property Assets

There is a lack of a national strategy to address safety responsibilities for custodial real property assets in southern regions.

Safety responsibilities for custodial real property assets was not part of the original scope of the audit. However, it was given limited review during regional visits because safety and departmental exposure is involved.

Departmental occupational safety and health responsibilities extend to custodial real property assets when such are occupied by departmental employees. In addition, there are overall safety responsibilities for items such as life safety systems for custodial real property assets occupied by First Nations people or that have public access.

The department has custodial safety and health responsibilities for several significant real property assets including:

- 15 federal schools;
- St. Mary's Complex (a hospital and other related facilities);
- warehouses; and,
- a laboratory.

Some of these real property assets are occupied with departmental employees, some are occupied by First Nations people, and some have public access. The auditors conducted only a limited review to ascertain how the department's safety responsibilities as custodian are addressed.

In the North, there was awareness of custodial safety responsibilities and there were plans and actions evident to indicate the department's responsibilities were being addressed. However, in the South, there were no actions evident and there appeared to be no national strategy for custodial real property assets, most of which were in transition for transfer to First Nations.

The department is at risk if key safety features such as life safety systems are not maintained according to required codes.

Recommendation

8. *The ADM, Corporate Services should review safety responsibilities as it relates to real property assets and clearly communicate the requirements to responsible managers.*

Best Practices

Many best practices were observed but there is little sharing of best practices.

Best practices are items that would assist in the efficiency and effectiveness of implementing OSH at headquarters and in the regions. The criteria for best practices was that the initiative was not limited to a particular region but could be used across the country. Each region visited provided at least one best practice. Examples include:

- OSH website;
- Accident Summary Worksheets;
- Regular walkabout inspections; and,
- Stress in the Workplace seminars.

However, there was little sharing of these best practices because of a lack of arrangements for coordinating national issues. The strengthening of the position of Departmental Safety and Health Officer can be used to address the sharing of best practices.

Recommendation

9. *The Departmental Safety and Health Officer should initiate an annual process to identify and share best practices.*

Terms of Reference

Terms of Reference

Audit of DIAND Occupational Safety and Health (OSH)

Background: It is the policy of the government to provide employees with a safe and healthy working environment and with occupational health services as defined in Treasury Board's Occupational Safety and Health policy. There are two key documents that govern safety and health activities in federal government departments: the Canada Labour Code, Part II and regulations; and the Treasury Board Manual on OSH.

Through provisions of the *Financial Administration Act*, the Public Service of Canada is subject to the Canada Labour Code, Part II and the pursuant Canada Occupational Safety and Health Regulations. The purpose of the legislation is to prevent accidents and injury to health arising out of, linked with or occurring in the course of employment. Human Resources Development Canada (HRDC) is responsible for enforcing the legislation.

In cases where unsafe or unhealthy operations or working conditions exist, HRDC is authorized to obtain assurance from the department of voluntary compliance on corrective measures to be taken. In the case of serious or persistent infractions, HRDC safety officials can issue directions and may, finally, initiate prosecutions

Individual employees are responsible for learning and following the OSH provisions of the workplace; use OSH equipment and devices provided; take reasonable precautions to protect themselves and other employees; comply with authorized OSH instructions; and report all accidents and hazards.

Need: The department has a responsibility under the Canada Labour Code to ensure that employees are working in a safe and healthy environment. There is a need to ensure that the occupational health and safety provisions of the Canada Labour Code, Part II and Treasury Board policies on occupational health and safety are followed within the department. Non-compliance by the department with safety and health regulations could result in prosecution. Treasury Board is currently reviewing its procedures on how workers compensation costs are funded. It is expected that the changes to funding are intended to make departments more accountable for their worker compensation costs. It is necessary to determine the current health and safety environment and identify where improvements are needed. The need for an Audit of Occupational Health and Safety was identified and approved by the Departmental Audit and Evaluation Committee (DAEC) as part of the Departmental Audit and Evaluation Branch (DAEB) 1997-1998 Plan.

.../2

Scope: The audit will include an examination of the systems and procedures in place for the operation of the occupational safety and health program throughout the department. The audit will consider systems and procedures in place for monitoring departmental compliance with Treasury Board's Occupational Safety and Health standards and regulations pursuant to Part II of the Canada Labour Code.

Issues: The purpose of this audit will be to assess the extent of compliance with applicable occupational safety and health policies and directives. The main objective of the audit will be to verify whether the department is fulfilling its responsibility under the Canada Labour Code to ensure that employees are working in a safe and healthy environment. The audit will also examine the role of the Occupational Safety and Health Committee. More specifically, whether:

- the department has implemented a occupational safety and health program in accordance with applicable standards;
- the department has procedures in place for investigating and reporting work related accidents;
- the department has processes and procedures in place to identify, deal with and resolve potential health and safety issues;
- employees are aware of their occupational safety and health responsibilities; and
- identify where improvements are needed in the working environment in terms of the relevant occupational safety and health standards.

Approach: Treasury Board's Occupational Safety and Health Handbook will be used throughout the audit. The approach for this audit will adhere to DAEB's standards for conducting audits. The planning phase will focus on describing the systems in place for carrying out the occupational safety and health program as well as further defining the issues warranting further examination in the fieldwork phase. The audit will take place at headquarters, Atlantic, Saskatchewan and B.C. regions.

Resources: The audit will be performed using both DAEB and contracted resources. Overall management of the audit will be the responsibility of DAEB.

.../3

Cost: It is estimated that the contracted resources will cost $70,000.

Time Frame: The audit will begin in mid-November 1997. A final report should be issued in July 1998.

Approved:

Brent DiBartolo
Assistant Deputy Minister
Corporate Services
October 3, 1997

Action Plan

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Headquarters - Corporate Services**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
1. The ADM, Corporate Services should update the Departmental Occupational Safety and Health Policy to: • require that Occupational Safety and Health Committees include members from groups with potential significant risk areas. This would include groups who travel frequently and/or have potential significant risks as a result of operational and field activities; and, • clearly indicate that potential significant risk areas should be monitored regularly by managers and the Occupational Safety and Health Committee.	P. 9	The Occupational Safety and Health directive Chapter 6-1 to clarify potential significant risk. Regional Directors General will be requested to review their Occupational Health and Safety membership to ensure potential significant risk areas are represented. Draft a departmental directive to set out the responsibilities and structure for Occupational Health and Safety Committees.	ADM, Corporate Services	July 30, 1999 September 30,1999 September 30,1999
2. The ADM Corporate Services at Headquarters, and the Regional Directors General, should ensure members of OSH Committees are provided risk management training and OSH Committee Member training.	P. 9	A letter will be issued to OSH committees with copies to ADM, Corporate Services and the RDG reflecting on these Audit recommendations and requesting that all OSH committee members have training in risk management and committee membership. OSH training to be given to the National OSH committee	ADM, Corporate Services	September 30,1999 November 30, 1999
3. The Director, Administrative Services at Headquarters should follow up on the implications associated with PWGSC employees using departmental vehicles and communicate findings to senior management to take action in order to limit the department's liability.	P. 9	To amend departmental policy on motor vehicles to clarify this issue and communicate the policy to regional management.	Director, Administrative Services	June 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Headquarters - Corporate Services**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
4. The ADM, Corporate Services should ensure that: • a National OSH Policy Committee is established to work with the Departmental Safety and Health Officer to facilitate and coordinate regional input on national issues and strengthen management practices on due diligence; and, • management practices are strengthened for due diligence by developing and implementing a plan for national OSH issues covering: communicating the priority; legislative changes; training of managers; monitoring and, reporting program results.	P. 11	At the National Union Management Consultation meeting on February 9, 1999, it was agreed that the HR-UMC Sub-committee is to be the National OSH Policy committee. This was reaffirmed by the HR-UMC Sub-committee on May 29, 1999. The DSHO is to draft a plan for national OSH issues for presentation at next HR-UMC Sub-committee meeting.	ADM, Corporate Services	May 29, 1999 November 30, 1999
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	Monitor compliance twice a year. Visit the 5 remaining regions and verify compliance. Verify action plan/completion dates.	ADM, Corporate Services and Regional Directors General	Sept 99/March 2000 December 31, 1999 ongoing/report to the national cttee (November1999)
6. The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure that a compliance checklist (see Appendix B) is used by all regions.	P. 13	Send a letter to regions on the use of the compliance checklist. A letter to be sent to all regional OSH committees requesting that they ensure the compliance checklist is put to good use.	Departmental Occupational Safety and Health Officer	September 30, 1999
7. The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure the issue of OSH Committee member training needs related to compliance is addressed as a national issue.	P. 13	This will be included in the letter mentioned in recommendation 2.	Departmental Occupational Safety and Health Officer	September 30, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Headquarters - Corporate Services**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
8. The ADM, Corporate Services should review safety responsibilities as it relates to real property assets and clearly communicate the requirements to responsible managers.	P. 14	Determine life safety responsibilities with respect to custodial real property assets and communicate these to regional managers.	ADM, Corporate Services	November 1999
9. The Departmental Safety and Health Officer should initiate an annual process to identify and share best practices.	P. 15	A letter will be sent to OSH committees asking for their best practices. These practices will be consolidated into one document and distributed to all committees and posted on the Intranet.	Departmental Occupational Safety and Health Officer	March 31, 2000

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **National Capital Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	Based on the audit, some areas required more compliance which have been addressed as follows: **Issue 1**- 14th Floor lacking emergency evacuation and floor layout **Update:** Floor plan has been replaced on the 14th floor **Issue 2**- MSDS's (Material Safety Data Sheets) are not accessible **Update:** All companies providing photocopiers to the department (i.e., Xerox, Savin) have been requested to provide the MSDS list for each photocopier. The lists will then be laminated and posted besides the appropriate photocopiers **Issue 3**- CLC not posted **Update:** CLC posted on Intranet (linked to the OSH Committee site) **Issue 4**- List of committee members not posted **Update:** List posted on Intranet under the OSH committee site. **Issue 5**- Last fire drill was conducted in October 1996. **Correction:** The last fire drill was conducted in November 1996 **Update:** A fire drill was conducted on October 26, 1998 **Issue 6**- 40% of Floor Emergency Officers (FEO's) require training or upgrading in first aid. **Update:** Training / upgrading is provided to FEO's on an ongoing basis. Some of the difficulties in maintaining fully trained FEO's is due to members turn-over.	ADM, Corporate Services and the Director, Administrative Services ADM, Corporate Services and the Director, Administrative Services	April 1, 1999 January 31, 1999 April 1, 1999 April 1, 1999 October 1998 April 1, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Atlantic Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	Compliance will be monitored by the expanded committee on an ongoing basis (Quarterly) The three items have been reviewed. Two have been completed and the third, hazardous travel, will be completed within the next two months.	ADM, Corporate Services and Regional Directors General	April 1, 1999 June 1, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **British Columbia Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	Further to the recommendation in the report, the compliance checklist will become a standing agenda item at our regularly scheduled Health and Safety Committee meetings and any compliance issues will be identified and recorded in the minutes for follow-up. Also, during the regional visit some concerns were raised regarding the reporting of accidents involving motor vehicles. We have reviewed our procedures and advised our managers of their responsibility to ensure that all accidents are investigated and properly recorded.	ADM, Corporate Services and Regional Directors General	April 1, 1999 April 1, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Northwest Territories Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	The Northwest Territories has an INAC Occupational Safety and Health committee in place and periodic monitoring for compliance is a joint effort amongst the staff involved in the committee, assigned floor wardens and management. This monitoring annually is being done on a quarterly basis. Such items monitored are First Aid/CPR training for wardens, inspections of first aid kits, regular monthly meetings by the OSH Committee, etc.	ADM, Corporate Services and Regional Directors General.	April 29, 1999.
6. The Departmental Occupational Safety and Health Officer should ensure that a compliance checklist (see Appendix B) is used by all regions.	P. 13	The Regional INAC OSH Committee will contact the Departmental Occupational Safety and Health Officer for more information on Regional OSH compliance issues and the check list provided in order to adopt it regionally. The checklist will be assessed and implemented.		Sept. 30, 1999
7. The Departmental Occupational Safety Officer should ensure the issue of OSH Committee Member training needs related to compliance is addressed as a national issue.	P. 13	This region's OSH Committee members held 3 information sessions in March 1999 which were arranged by the Human Resources Training Officer. To date there have been no official training in OSH related activities for our committee members. I fully support local members attending OSH training courses, including compliance related courses, available to them. It has been planned that the OSH Committee members will receive this training within the next six months.		Dec. 31, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Saskatchewan Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: ▸ compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, ▸ items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13		ADM, Corporate Services and Regional Directors General	
		Regional Occupational Health & Safety Meetings will be held and minutes will be posted on the Intranet Regional Home Page	Project Engineer, PIPS, Manager Administration	April 1, 1999
		Material Safety Data Sheets will be posted at each photocopy machine	Manager, Administration	April 30, 1999
		Accident reporting procedures will be forwarded to all employees	Manager, Human Resources	May 30, 1999
		Emergency Plan Training will be provided to all employees and management on a regular basis. This will include First Aid and CPR, Winter Survival, Defensive Driving and for OSH Committee members to learn of their responsibilities. There will also be information provided on dealing with bomb threats.	Manager, Administration	September, 1999
		Survival kit & fire extinguisher expiry date will be added to the semi-annual checklist for safety gear.	Manager, Administration	April 30, 1999
		Renovations of the building have been completed and the major egresses will be checked to ensure they comply with safety standards.	Manager, Administration	March 31, 1999
			Manager, Administration	September, 1999
		Delivery of EAP Services is being reviewed	Director, Corporate Services	September 30, 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Audit of Occupational Safety and Health**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Yukon Region**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
5. The ADM, Corporate Services and Regional Directors General should ensure: • compliance is monitored periodically according to risks and compliance rate history (annually as a minimum); and, • items of non-compliance found during the audit in regions visited are corrected.	P. 13	Items of non-compliance noted during the Auditor's visit included posting of OSH minutes, the Canada Labour Code, names of committee members, security at our core library, clutter around the rock cutting machine and training of OSH members. The Chair discussed the Core Library with Mineral Resources and the following actions have taken place. Locks on entrances have been changed, a sign out for keys has been implemented to track all those that have keys, an alarm system has been installed and a contract for security has been entered into for nightly patrols of the facility. The area around the Rock cutting machine has been cleaned up and a drain installed in the flooring, enabling the oil and rock chips to be washed away on a regular basis. As well, a lock box has been installed on the power system for the cutter thus preventing unauthorized use of the machine. All items to be posted are now on the main information board and will be kept current. The Chair and one other member have just completed a one day workshop provided by a Labour Canada Safety Officer on OSH committee training. In addition to the above the OSH committee have updated and reached consensus on Terms of Reference for the committee and have provided me with a copy. The compliance checklist attached to the audit will be reviewed at the next committee meeting and recommendations will be provided to me based on the deliberations.	ADM, Corporate Services and Regional Directors General All Managers All Managers & OSH Committee members	May 1, 1999

Appendix A
Preliminary Questionnaire

Preliminary Survey Questionnaire

The purpose of this survey is to get a national overview of DIAND's Occupational Health and Safety. This survey is for the Audit of Occupational Health and Safety which is in the planning phase. It does not mean that your region will be included in the fieldwork phase of the audit but data collected could be part of the overall report and best practices identified will be shared. Information will be kept confidential and non-compliance will not be identified on a regional basis. For regions with district offices, districts will also be expected to respond to this survey. Please reply by June 12, 1998.

General

1. Who is involved in safety and health in the region?
    - how many committees / representatives are there?
    - name of committee co-chairs
    - name of committee members / representatives
    - name of employees with delegated responsibility

2. Are there any region specific policies and procedures for H&S?

Accident Investigation and Reporting

3. How many accident investigation reports have been completed since April 1997?
4. What are the prevalent sources of accidents and health issues in the region?
5. Is there an initiative to transfer and process compensation claims in the region?

OSH Committees

6. How many OS&H committee meetings have taken place since April 1997?
7. Are there minutes for these meetings?

Training

8. What training has been given on OS&H to Committee members, management and staff since April 1997?

Workplace Hazardous Management Information System (WHMIS)

9. Is WHMIS training part of staff orientation?
10. Is there any site specific implementation of WHMIS in the region i.e. Material Safety data Sheets (MSDSs) on hand?

Workplace Inspections

11. Do managers or committees conduct workplace inspections?

Other

12. Do you think health and safety activities and priorities in the region are commensurate with compliance requirements and local hazards and risks?
13. Are there any safety and health related issues / risks of note or concern the audit team should consider?
14. Are there any other issues you would like to raise at this time?

Appendix B
Compliance Checklist

Key Compliance Areas

Key Compliance Areas for:_____

Key Compliance Areas	Compliance Reference	
1. Posting of CLC	CLC, Section 125(d)	
2. Safety Committees ▸ Establish Committee ▸ Establish Representative ▸ Posting Names of Members ▸ Keeping Records ▸ Regular Meetings ▸ Monitoring Safety Programs ▸ Annual Report	 CLC, Section 135(1) CLC, Section 136(1) CLC, Section 135(5), 136(3) CLC, Section 135(7) CLC, Section 135(8) CLC, Section 135(6)(g) SHCRR, Section 10	
3. Accident Investigation & Reporting ▸ Duty of Employer ▸ Records ▸ Annual Report	 CLC, Section 125(c) CLC, Part XV, Section 15.6 (1) CLC, Part XV, Section 15.1(1)	
4. First Aid ▸ Training ▸ Posting of Information ▸ Field Operations ▸ First Aid Stations, Supplies	 CLCR, Part XVI, Section 16.3(1) CLCR, Part XVI, Section 16.6(1) TB Directive, Chapters 2-5, Section 4 CLCR, Part XVI, Section 16.5(1), 16(1)	
5. Safe Occupancy of the Work Place ▸ Emergency Evacuation Plan ▸ Annual Fire Drill	 CLCR, Part XVII, Section 17.4(1) CLCR, Part XVII, Section 17.1(1)	
6. Motor Vehicle Operations ▸ Servicing and Inspection ▸ First Aid Kits	 TB Directive, Chapters 2-11, Section 16 TB Directive, Chapter 2-11, Section 34	
7. Use and Occupancy of Buildings ▸ Environmental Condition ▸ Housekeeping	 TB Directive, Chapter 2-17, Section 17.3 TB Directive, Chapter 2-17, Section 17.13.1	
8. Employee Assistance Program	TB Policy, Chapter 1-2	
9. MSDS	CLCR, Part 10, Section 10.27(a)	
10. Health Evaluations	TB Directive, Chapter 2-13, Section 5	

Legend:
CLC – Canada Labour Code Part II
CLCR – Regulations to the CLC
TB – Treasury Board
SHCRR – Safety and Health Committee and Representative Regulations

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Services ministériels
Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne

Préparé par :

Morris Redman, gestionnaire de projet
Nancy Byam, agente des projets de vérification
John David Skea, agent d'évaluation

Avec l'aide de :

Performance Management Network Inc.

Vérification de la sécurité et de la santé au travail

PROJET 97/07
JUIN 1999

Table des matières

Page

Sommaire ..... **i**
Objet i
Contexte i
Méthode ii
Évaluation générale ii
Sommaire des observations iii
Recommandations iv

Introduction **1**
Contexte 1
Objectifs 2
Portée 2
Méthode 2

Constatations et recommandations **4**
Sécurité et santé en milieu de travail 4
Pratiques de gestion en matière de SST 11
Conformité 13
Responsabilité de la sécurité des biens immobiliers 15
Les pratiques exemplaires 16

Annexes
Mandat
Plan d'action

Appendices
Appendice A - Questionnaire préliminaire
Appendice B - Liste de contrôle de la conformité

Sommaire

Objet

La présente vérification visait à s'assurer que l'Administration centrale et les régions respectent les dispositions du *Code canadien du travail*, partie II, et les politiques du Conseil du Trésor en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Le non-respect de ces règles dans certains domaines clés pourrait donner lieu à des poursuites contre les gestionnaires et à une augmentation des frais juridiques encourus par le Ministère. La haute direction a commandé cette vérification pour s'assurer que le Ministère offre un milieu de travail sain et sans danger, et qu'il soit prêt à faire face aux changements législatifs à venir.

Contexte

Le gouvernement fédéral a pour politique d'offrir à ses employés un milieu de travail sain et sans danger. Deux documents importants régissent les activités en matière de sécurité et de santé au travail au sein des ministères fédéraux, il s'agit du *Code canadien du travail*, partie II et de ses règlements, et du manuel du Conseil du Trésor, volume «Sécurité et santé au travail».

Des modifications législatives au *Code canadien du travail*, partie II, sont à l'étude depuis le début des années 90. Cette volonté de changement émane en partie du secteur public fédéral, où le taux d'accidents et les coûts qui y sont reliés ont été jugés excessifs en comparaison avec ceux des gouvernements provinciaux. En vertu des modifications législatives proposées :

- les employeurs ayant un effectif de plus de 300 personnes devraient former un comité national de politiques en matière de sécurité et de santé au travail;
- la formation deviendrait obligatoire pour les gestionnaires et les membres des comités de sécurité et de santé;
- les employeurs devraient établir des programmes de prévention, notamment un programme de prévention de la violence;
- la diligence raisonnable pourrait être invoquée comme argument de défense et deviendrait, par conséquent, une exigence opérationnelle; et
- les amendes et pénalités seraient nettement plus élevées.

Les récents retards occasionnés par la rédaction du texte législatif ont repoussé de 1998 à l'an 2000 la date limite pour soumettre ces modifications au Parlement. Par contre, l'adoption des modifications prévues, conjuguée à la récente décentralisation de la gestion des demandes d'indemnisation vers les ministères, obligera les ministères et organismes fédéraux à accorder une priorité plus grande à la sécurité et à la santé au travail.

Méthode

Nous avons amorcé la présente vérification au moyen d'un questionnaire préliminaire (voir le questionnaire à l'**appendice A**) auquel ont répondu toutes les régions et l'Administration centrale. À la lumière des résultats et d'un premier examen des systèmes en place en matière de sécurité et de santé au travail, nous avons dressé une liste de contrôle de la conformité dans les principaux domaines (voir la liste de contrôle de la conformité à l'**appendice B**), accompagnée d'un programme de vérification des pratiques de gestion et des pratiques opérationnelles. Dans chaque région et à l'Administration centrale, des visites ont été effectuées afin de vérifier le degré de conformité aux différentes exigences et d'observer *de visu* les risques professionnels et les mesures préventives.

Des grilles d'évaluation des risques dans les régions ont été mises au point en se fondant sur des entrevues effectuées auprès d'un échantillon de gestionnaires de secteurs présentant un risque important (c'est-à-dire des gestionnaires dont le personnel voyage) et des domaines ne présentant pas de risque important. De plus, un échantillon d'employés directement engagés dans des activités jugées à risque ont été interrogés. Dans tous les cas, nous avons interrogé les gens au sujet des « mesures d'atténuation existantes », puis leur avons demandé de faire un relevé du risque en tenant compte des mesures existantes. Nous avons également interrogé ces personnes au sujet de « mesures d'atténuation supplémentaires ».

Les données tirées des *Grilles d'évaluation des risques* individuelles ont été regroupées dans une *Grille d'évaluation des risques* récapitulative. Le risque global présenté par région a été mesuré à partir d'une synthèse des évaluations individuelles et de l'évaluation du vérificateur fondée sur les données de vérifications pertinentes au sujet des accidents et des mesures de prévention existantes. Les *Grilles d'évaluation des risques* récapitulatives et globales ont été passées en revue avec la région et les secteurs durant la présentation du rapport de vérification. La *Grille d'évaluation des risques* du Ministère a été élaborée à partir d'une synthèse des évaluations de risque globales des régions.

Évaluation générale

De façon générale, au Ministère, le milieu de travail est sain et sans danger. L'incidence des accidents du travail au Ministère a été établie à 1,27 pour 100 employés, chiffre bien en-dessous de la moyenne de 1996 pour l'ensemble de la fonction publique fédérale, qui se situait à 4,36 pour 100 employés. Ce taux est comparable à celui de l'industrie bancaire (0,65 pour 100 employés[1]).

La bonne feuille de route du Ministère reflète en partie la nature administrative d'une bonne part des tâches qui y sont effectuées et l'effet de nombreuses bonnes pratiques en matière de SST. Par contre, pour que le Ministère soit prêt à atteindre la norme de « diligence raisonnable » proposée dans les modifications législatives à venir, il faut se concentrer davantage sur les mesures de SST

---

[1] *Les accidents de travail au Canada et leurs coûts : 1992 - 1996*, Développement des ressources humaines Canada, 1998.

existantes. Il faut également établir un nouveau mode de réponse aux problèmes de portée nationale, notamment en ce qui a trait à l'affirmation de l'importance prioritaire de la SST et de la formation en matière de sécurité au travail.

Sommaire des observations

L'équipe de vérification a observé de nombreuses mesures préventives, par exemple, l'entretien régulier des véhicules, le port d'équipement de protection individuelle et la formation en premiers soins. En revanche, elle a remarqué que les comités de SST ont surtout porté attention aux questions de sécurité (p. ex., date de péremption des extincteurs) qui ne comportaient pas nécessairement un potentiel de risque important. Nous avons découvert que les régions du sud du Canada présentent un risque important au chapitre des déplacements. Dans le Nord, on compte davantage de domaines présentant un risque significatif, en raisons des activités sur le terrain ou des activités opérationnelles, comme l'abattage, les inspections, la cartographie et les activités de lutte contre les incendies au Yukon.

Les pratiques de gestion doivent être renforcées pour refléter le principe de diligence raisonnable et faire face aux problèmes de portée nationale. La diligence raisonnable est une norme exigeante en vertu de laquelle la haute direction doit clairement faire ressortir la priorité accordée aux principes de SST. La politique du Ministère en matière de SST inclut un énoncé de priorité clair, mais il n'est pas facile d'accéder au site Internet de la Direction générale des ressources humaines. En outre, aucun mécanisme n'a été mis en place pour gérer les questions de SST touchant l'ensemble du Ministère, telles la communication de l'importance prioritaire de la SST. Durant la vérification, la Direction générale des ressources humaines a affecté un agent des relations de travail chevronné et a alloué 0,5 équivalent temps plein au poste d'agent de sécurité et de santé au travail (ASST) pour étudier les pratiques de gestion et les questions de portée nationale.

Le Ministère s'est révélé conforme aux exigences dans la plupart des dix domaines de conformité étudiés. Par contre, la conformité a été vérifiée sur une base régulière par les comités. Les régions visitées ont reçu des exemplaires de la liste de contrôle de la conformité indiquant les éléments qui nécessitaient une attention particulière. L'ASST a reçu des exemplaires de toutes les listes de contrôle de la conformité.

Compte tenu des tâches administratives et des domaines présentant un risque important, on a conclu que le milieu de travail est généralement sain et sans danger (comportant des niveaux de risque acceptable). La *Grille d'évaluation des risques* reflète cette évaluation globale. Le Nord a affiché un plus grand nombre de domaines présentant un risque important, dont certains ont été jugés légèrement au-dessus du seuil de risque acceptable, ce qui a ramené l'évaluation globale du Nord plus près de ce seuil.

Dans une région, on a soigneusement consigné les dossiers relatifs aux accidents de la route, indiquant huit accidents au cours des trois dernières années. Dans sept accidents sur huit, le chauffeur du gouvernement, un employé d'une unité spéciale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

(MAINC) était coupable ou a été trouvé coupable d'une négligence « mineure ». La responsabilité du Ministère, s'il en est, dans un accident causé par un chauffeur de TPSGC au volant d'un véhicule du MAINC, n'a pas été confirmée.

Le Ministère a des biens immobiliers en dépôt qui sont utilisés par des employés, des clients des Premières nations ou le public. Nous avons noté l'absence d'une stratégie nationale pour faire face aux responsabilités du Ministère en matière de sécurité, par exemple au chapitre des systèmes de sécurité essentiels (alarme à incendie, système de gicleurs) pour les régions du sud du Canada.

Nous avons constaté que plusieurs pratiques exemplaires pouvaient être partagées avec tout le Ministère. Par contre, cela n'a pas été fait en raison de l'absence de dispositions visant la coordination des questions de portée nationale.

Recommandations

1. Le SMA des Services ministériels, devrait mettre à jour la politique du Ministère en matière de sécurité et de santé au travail de manière à :

    - demander que les comités de sécurité et de santé au travail comptent des membres de groupes provenant de secteurs présentant un risque important, notamment, des groupes qui voyagent souvent ou sont exposés à des risques importants en raison de leurs activités opérationnelles et sur le terrain; et

    - indiquer clairement que les domaines présentant des risques importants doivent faire l'objet d'une surveillance régulière de la part des gestionnaires et du Comité de sécurité et de santé au travail.

2. Le SMA des Services ministériels à l'Administration centrale et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que les membres des comités de SST reçoivent la formation voulue sur la gestion des risques et une formation générale.

3. Le directeur des Services administratifs à l'Administration centrale devrait exercer un suivi des conséquences associées à l'utilisation des véhicules du Ministère par des employés de TPSGC et communiquer leurs observations à la haute direction afin que les dispositions soient prises pour limiter la responsabilité du Ministère.

4. Le SMA des Services ministériels, devrait faire en sorte :

    - qu'un Comité national de politiques en matière de SST soit formé pour travailler avec l'ASST, afin de faciliter et de coordonner la participation des régions aux questions de portée nationale et de consolider les pratiques de gestion en matière de diligence raisonnable; et

- que les pratiques de gestion soient renforcées en ce qui a trait à la diligence raisonnable par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour les questions de SST de portée nationale couvrant la communication de l'importance prioritaire de la question, les modifications législatives, la formation des gestionnaires, la surveillance et la rédaction de rapports sur les résultats des programmes.

5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que :

   - la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et

   - les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.

6. L'ASST devrait faire en sorte que la liste de contrôle de la conformité (voir Appendice B) soit utilisée par toutes les régions.

7. L'ASST devrait faire en sorte que les besoins de formation liée à la conformité des membres des comités de SST soient traités comme une question de portée nationale.

8. Le SMA des Services ministériels devrait passer en revue les responsabilités relatives à la sécurité des biens immobiliers et transmettre clairement ses exigences aux gestionnaires responsables.

9. L'ASST devrait instaurer un processus annuel pour cerner les pratiques exemplaires et les partager.

Introduction

Contexte

Le gouvernement fédéral a pour politique d'offrir à ses employés un milieu de travail sain et sans danger. Deux documents importants régissent les activités en matière de sécurité et de santé des ministères fédéraux, il s'agit du *Code canadien du travail*, partie II et de ses règlements, et du manuel du Conseil du Trésor, volume « Sécurité et santé au travail ».

Tous les ministères fédéraux doivent voir à la mise en place de programmes de sécurité et de santé au travail qui veillent, entre autres, à la formation des membres des comités de sécurité et de santé, à la prévention des accidents, aux programmes de secourisme et aux situations d'urgence causées par les incendies. Le manque de sécurité et d'hygiène en milieu de travail a des répercussions non seulement sur le bien-être des employés, mais également sur l'efficacité d'une organisation.

Des modifications législatives au *Code canadien du travail*, partie II, sont à l'étude depuis le début des années 90. Cette volonté de changement émane en partie du secteur public fédéral, où le taux d'accidents et les coûts qui y sont reliés ont été jugés excessifs en comparaison avec ceux des gouvernements provinciaux.

En vertu des modifications législatives proposées :

- les employeurs ayant un effectif de plus de 300 personnes devraient former un comité national de politiques en matière de sécurité et de santé au travail;
- la formation deviendrait obligatoire pour les gestionnaires et les membres des comités de sécurité et de santé;
- les employeurs devraient établir des programmes de prévention, notamment un programme de prévention de la violence;
- la diligence raisonnable pourrait être invoquée comme argument de défense et deviendrait, par conséquent, une exigence opérationnelle; et
- les amendes et pénalités seraient nettement plus élevées.

Les récents retards occasionnés par la rédaction du texte législatif ont repoussé de 1998 à l'an 2000 la date limite pour soumettre ces modifications au Parlement. Par contre, l'adoption des modifications prévues, conjuguée à la récente décentralisation de la gestion des demandes d'indemnisation vers les ministères, obligera les ministères et organismes fédéraux à accorder une priorité plus grande à la sécurité et à la santé au travail. Par exemple, le risque de poursuites judiciaires augmentera étant donné que la diligence raisonnable est une norme plus sévère. En outre, les ministères et les organismes devront payer eux-mêmes leurs propres indemnisations si celles-ci dépassent les fonds qui leur sont alloués.

Objectifs

La présente vérification visait à :

1. déterminer si les employés travaillent dans un milieu sain et sans danger;

2. évaluer le degré de conformité à toutes les politiques et directives en matière de SST des organismes centraux, des ministères et au *Code canadien du travail*, partie II;

3. examiner la structure, le rôle et les responsabilités de l'Administration centrale et des régions dans des domaines touchant à la SST afin de s'assurer que le programme soit géré de façon économique, efficace et efficiente, à la lumière des nouvelles responsabilités déléguées au Ministère;

4. examiner le cadre qui favorisait un régime administratif valide reflétant le principe de diligence raisonnable; et

5. cerner et partager les pratiques exemplaires et les leçons acquises en matière de SST pour préparer la gestion à affronter l'avenir.

Portée

La portée de la présente vérification incluait les activités de SST à l'Administration centrale et dans les régions de l'Atlantique, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. De plus, d'autres ministères du gouvernement fédéral, comme le Conseil du Trésor et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) ont été abordés dans le cadre de cette vérification.

La vérification touchait le milieu de travail des employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien (MAINC), dans les bureaux du Ministère et sur le terrain. Les responsabilités du Ministère en matière de sécurité et de santé se rapportant aux biens immobiliers en dépôt utilisés par les employés, les clients des Premières nations ou le public ne faisaient pas partie initialement de la vérification, mais ont fait l'objet d'un examen restreint en raison de leur caractère connexe et de leurs répercussions éventuelles pour le Ministère.

Méthode

Nous avons amorcé la présente vérification au moyen d'un questionnaire préliminaire (voir l'**appendice A**) auquel ont répondu toutes les régions et l'Administration centrale. À la lumière des résultats et d'un premier examen des systèmes en place en matière de sécurité et de santé au travail, nous avons dressé une liste de contrôle de la conformité dans les principaux domaines (voir l'**appendice B**), accompagnée d'un programme de vérification des pratiques de gestion et

des pratiques opérationnelles. Dans chaque région et à l'Administration centrale, des visites ont été effectuées afin de vérifier le degré de conformité aux différentes exigences et d'observer *de visu* les risques professionnels et les mesures préventives.

Des grilles d'évaluation des risques dans les régions ont été mises au point en se fondant sur des entrevues effectuées auprès d'un échantillon de gestionnaires de secteurs présentant un risque important (c'est-à-dire des gestionnaires dont le personnel voyage) et des domaines ne présentant pas de risque important. De plus, un échantillon d'employés directement engagés dans des activités jugées à risque ont été interrogés. Dans tous les cas, nous avons interrogé les gens au sujet des « mesures d'atténuation existantes », puis leur avons demandé de faire un relevé du risque en tenant compte des mesures existantes. Nous avons également interrogé ces personnes au sujet de « mesures d'atténuation supplémentaires ».

Les données tirées des *Grilles d'évaluation des risques* individuelles ont été regroupées dans une *Grille d'évaluation des risques* récapitulative. Le risque global présenté par région a été mesuré à partir d'une synthèse des évaluations individuelles et de l'évaluation du vérificateur fondée sur les données de vérifications pertinentes au sujet des accidents et des mesures de prévention existantes. Les *Grilles d'évaluation des risques* récapitulatives et globales ont été passées en revue avec la région et les secteurs durant la présentation du rapport de vérification. La *Grille d'évaluation des risques* du Ministère a été élaborée à partir d'une synthèse des évaluations de risque globales des régions.

Sécurité et santé en milieu de travail

De façon générale, le milieu de travail ministériel est sain et sans danger. Par contre, il est important de souligner certains domaines présentant un risque important sur lesquels les gestionnaires et les comités de SST doivent se pencher.

Aux fins de la présente vérification, un milieu de travail sain et sans danger a été défini comme un milieu de travail où les risques professionnels sont minimes et où le risque d'accident ou de maladie est maintenu à un niveau suffisamment bas (sur le plan de la probabilité et de la gravité) pour se situer en-deçà du seuil acceptable de la zone de risque, grâce à l'application de mesures préventives.

La majeure partie du travail qui se fait au Ministère se compose de tâches administratives, dont la lecture et l'analyse de rapports et de données sur la clientèle, le traitement des paiements, la communication, la négociation, l'administration de comptes en fiducie, la tenue des dossiers des ressources naturelles et la mise au point de politiques. Ces tâches sont, en règle générale, effectuées dans les bureaux du Ministère situés dans des édifices qui ont été construits ou rénovés de manière à répondre aux normes actuelles du *Code du bâtiment*. À ce titre, les risques professionnels liés aux tâches ou au milieu de travail en soi sont rares. Néanmoins, il existe des risques d'ordre général tels les sinistres (p. ex., incendies, inondations, tremblements de terre, etc.), les problèmes ergonomiques et certains dangers associés aux lieux physiques (p. ex., au moment des rénovations), qui peuvent nuire à la santé et à la sécurité au travail. Un certain nombre de mesures préventives visant à réduire le risque et la gravité de ces menaces ont été observées. Il s'agit notamment :

- de la présence de membres chevronnés aux comités de SST;
- de la mise en place de plans d'urgence;
- des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie;
- de la formation en premiers soins; et
- de la surveillance de l'entretien ménager et de la qualité de l'air.

En revanche, certaines tâches ministérielles s'effectuent à l'extérieur des édifices gouvernementaux et peuvent s'accompagner de risques plus grands. Une fois ces risques cernés, l'équipe de vérificateurs a évalué séparément les domaines jugés à risque pour les régions du **Sud** et du **Nord** du Canada. Cette distinction a été établie parce que les activités du Nord posent des risques plus élevés et que conséquemment les évaluations globales du risque allaient différer. L'équipe de vérification avait l'intention de présenter l'information de façon à ce qu'elle soit plus pertinente au moment de soumettre les résultats d'ensemble.

Dans le Sud, nous avons déterminé que les risques importants sont les activités liées aux déplacements et à l'environnement. Dans le Nord, beaucoup plus de domaines à risque important ont été cernés, notamment les déplacements, la lutte contre les incendies, le travail de laboratoire, l'abattage, les inspections et la cartographie.

Des mesures étaient également déjà en place à divers endroits pour atténuer les risques dans les domaines déjà cernés. Parmi ces mesures, mentionnons :

- le port d'équipement de protection individuelle (bottes, dispositif de protection pour les oreilles et les yeux, etc.);
- les stages de survie en hiver;
- les politiques et la formation en matière de sécurité dans la lutte contre les incendies; et
- l'entretien régulier des véhicules.

Grille d'évaluation des risques pour la santé au travail

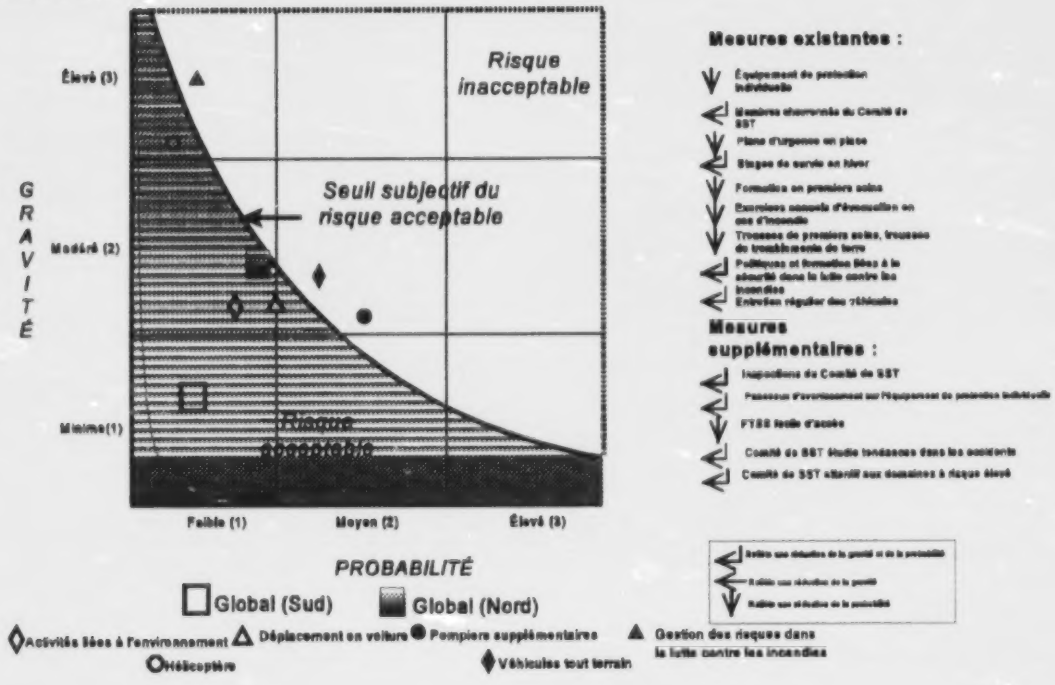

Compte tenu des tâches administratives et des domaines présentant un risque important, nous avons conclu que le milieu de travail est généralement sain et sans danger (comportant des niveaux de risque acceptables). La *Grille d'évaluation des risques* ci-dessous reflète cette évaluation globale.

Le Nord a affiché un plus grand nombre de domaines présentant un risque important, dont certains ont été jugés légèrement au-dessus du seuil de risque acceptable ce qui a porté l'évaluation globale du Nord plus près de ce seuil.

Domaines présentant un risque important : Activités de lutte contre les incendies au Yukon

Le bureau régional du Yukon est le seul à avoir des responsabilités en matière de lutte contre les incendies. La lutte contre les incendies est abordée dans les discussions avec le gouvernement du Yukon sur les transferts de pouvoir. Par contre, tant que ce transfert n'aura pas eu lieu, elle reste la responsabilité du Ministère.

Il est évident que la lutte contre les incendies comporte un risque important. À l'heure actuelle, il existe des politiques et des pratiques bien claires en matière de formation et de sécurité au chapitre de la lutte contre les incendies. Cela n'a pas empêché les gestionnaires de ce secteur de juger que certaines activités excèdent la limite de risque acceptable. Mentionnons :

- ***Les pompiers supplémentaires.*** Les pompiers supplémentaires sont souvent embauchés à la dernière minute, selon les besoins, et ils doivent parfois être formés sur le tas. En 1998, qui a été l'une des saisons les plus exigeantes au chapitre de la lutte contre les incendies, environ 350 pompiers supplémentaires ont été embauchés, et 275 d'entre eux ont été formés sur le tas.

  C'est parmi les ***pompiers supplémentaires*** que l'on a enregistré 80 p. 100 (60 sur 75) des accidents (tous mineurs) associés à la lutte contre les incendies en 1998.

- Les ***véhicules tout terrain*** sont souvent utilisés de façon imprudente (p. ex., sans casque de sécurité, à trop grande vitesse) au moment des opérations de lutte contre les incendies, si l'on en croit les gestionnaires de lutte contre les incendies interrogés.

- ***Gestion du risque pendant les opérations de lutte contre les incendies.*** Les gestionnaires de la lutte contre les incendies interrogés ont noté divers degrés de tolérance au risque chez les pompiers, qui vont de faible à élevé. Parmi les plus téméraires, certains prennent des risques indus. La gestion du risque dans la lutte contre les incendies est un domaine qui exige une formation spéciale, selon les gestionnaires interrogés.

Le comité de SST de la région du Yukon devrait accorder la priorité à la réduction des risques associés à la lutte contre les incendies, compte tenu de son profil et du danger qu'elle représente. Il est très important que la région réponde aux attentes de « diligence raisonnable » dans ce domaine d'activités comportant un risque important. Une partie du travail a déjà été entreprise par le comite qui examine la norme de diligence raisonnable dont on parle plus en détails dans la section suivante sur les pratiques de gestion en matière de SST.

Domaines présentant un risque important : Déplacements

Selon notre étude, les déplacements font partie d'un domaine d'activités comportant un risque important, compte tenu que l'on enregistre de 500 000 à plus de 1 000 000 de voitures -kilomètres dans les régions qui ont été visitées. De plus, divers moyens de transport spéciaux ont été utilisés, notamment les hélicoptères, les véhicules tout terrain (VTT), les canots, les embarcations et les petits avions nolisés.

Dans la plupart des cas, on semblait conscient de l'ampleur des risques, ce dont témoignent les dispositions prises pour l'entretien fréquent des véhicules et la distribution de pièces d'équipement de protection individuelle, comme les casques protecteurs pour les conducteurs de VTT. Par contre, dans deux régions, certains membres du personnel utilisaient souvent leurs véhicules personnels à des fins professionnelles et ce, sans que l'on ait vérifié si l'assurance privée du véhicule couvrait les activités professionnelles ou s'il fallait se procurer une assurance professionnelle supplémentaire, et qui devait la payer.

Dans une région, on a soigneusement consigné les dossiers des accidents de la route, indiquant huit accidents au cours des trois dernières années. Dans sept accidents sur huit, le chauffeur du gouvernement (employé d'une unité spéciale de TPSGC ou du MAINC) était coupable ou avait été trouvé coupable de négligence mineure. La responsabilité du Ministère, s'il en est, au moment d'un accident causé par un chauffeur de TPSGC au volant d'un véhicule du MAINC, n'a pas été confirmée.

Dans deux régions où les véhicules étaient souvent loués, les accidents ont été signalés à l'entreprise de location et au supérieur de l'employé. Par contre, la consignation des détails des accidents impliquant les véhicules loués n'a généralement pas été faite aux fins d'une analyse de sécurité (comme c'était le cas pour les véhicules appartenant au Ministère).

Le personnel du Ministère se déplace souvent la nuit, alors que le risque d'accident est quatre fois plus élevé[2]. Le personnel du Ministère franchit également de longues distances, ce qui accroît la probabilité d'accidents[3] et certains employés conduisent vite. (La vitesse vient au premier rang des infractions au code de la route associées à des accidents mortels[4]).

---

[2] Tiré de *The Book of Risks*, Larry Laudan, Wiley & Sons, 1994, p. 52.

[3] Tiré de *True Odds: How Risk Affects Your Everyday Life*, James Walsh, Merritt Publishing, 1996, p. 134.

[4] Tiré de *The Book of Risks*, Larry Laudan, Wiley & Sons, 1994, p. 47.

Les politiques du Conseil du Trésor sur les déplacements (alinéa 2(7)2) précisent que *« Dans l'intérêt de la sécurité au volant, le voyageur autorisé à conduire lui-même une voiture, ne devrait pas normalement parcourir une distance supérieure :*

a) à 250 kilomètres après avoir travaillé toute une journée,
b) à 350 kilomètres après avoir travaillé une demi-journée ou
c) à 500 kilomètres un jour où il n'a pas travaillé ».

Nous avons noté que seuls quelques membres du personnel étaient au courant de ces directives et que ces dernières n'avaient pas été passées en revue par les comités de SST pour tenir compte des exigences opérationnelles de leurs régions respectives.

Domaines présentant un risque important : Activités opérationnelles et activités sur le terrain

L'équipe de vérification a observé d'excellentes pratiques visant à assurer la sécurité et la santé au travail dans le cadre de certaines activités opérationnelles et activités sur le terrain; par exemple, les laboratoires des Territoires du Nord-Ouest ont été inspectés sur une base régulière par Santé Canada sur le plan de la SST. En outre, des programmes de formation étaient en place afin de préparer les étudiants employés pour l'été aux procédures de sécurité et de santé avant qu'ils ne prennent part aux projets sur le terrain, par exemple, les sondages géologiques et la cartographie.

Nous avons également noté des faiblesses dans certaines pratiques, notamment :

- encombrement des secteurs opérationnels, comme les installations d'abattage;
- absence d'ÉPI pour la manutention de déchets potentiellement dangereux.

Incidence des risques sur la sécurité et la santé au travail

Le questionnaire préliminaire (Appendice A) envoyé à toutes les régions et à l'Administration centrale par l'équipe de vérification a révélé que 47 accidents avaient été signalés entre avril 1997 et juin 1998. Cela équivaut à « un taux d'accidents » de 1,27 pour 100 employés au cours d'une période de 15 mois. Toutefois, si l'on avait exclu la région du Yukon, où les

Équipement de protection individuelle portée par les employés de l'une des régions visitées.

services de lutte contre les incendies sont fournis, le taux aurait été de 0,7 pour 100 employés. Le Ministère se trouve bien en-deçà du taux d'accidents dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, qui a été évalué à 4,36 pour 100 employés par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour 1996[5]. Les données sur les divers ministères n'ont pas fait l'objet de rapports par DRHC, mais dans le cas du Ministère, le taux serait comparable à celui de l'industrie bancaire, soit 0,65 par 100 employés pour 1996[5].

Si le taux récent d'accidents enregistré par le Ministère est comparativement faible, la probabilité d'un accident dans les domaines présentant un risque important est plus grande que ne le laisse supposer le classement global, comme l'illustre la *Grille d'évaluation des risques*. Dans les domaines d'activités comportant un risque important on retrouve la mortalité, les blessures, les coûts d'indemnisation, l'absentéisme au travail et autres. Selon la norme de « diligence raisonnable », les régions risquent d'être incapables de démontrer qu'elles étaient bien préparées pour ce qui est des domaines présentant un risque important.

De manière générale, les comités de SST des régions visitées ne passaient pas en revue, les domaines comportant un risque important et leurs résultats (p. ex., données sur les accidents). Les membres des comités qui ont été interrogés attribuent cette lacune au fait qu'aucun d'entre eux ne travaillait dans des domaines présentant un risque important, à leur manque de formation en la matière, de même qu'à leur manque de formation générale en tant que membres de comités de SST.

En s'attardant davantage et sur une base régulière aux domaines d'activités présentant un risque important, les comités de SST et les gestionnaires permettront aux régions de vérifier si elles jugent tout à fait acceptable le degré de risque qui prévaut, compte tenu des investissements faits dans les mesures préventives. Leur analyse leur permettrait de vérifier si leur situation s'améliore au chapitre du rapport risque/bénéfice. En améliorant les habitudes de travail et les mesures préventives, ces domaines pourraient atteindre un facteur de risque acceptable.

---

[5] *Les accidents du travail au Canada et leurs coûts, 1992-1996*, Développement des ressources humaines Canada, 1998.

Recommandations

1. *Le SMA des Services ministériels, devrait mettre à jour la politique du Ministère en matière de sécurité et de santé au travail de manière à :*

   - *demander que les comités de sécurité et de santé au travail comptent des membres de groupes provenant de secteurs présentant un risque important, notamment, des groupes qui voyagent souvent ou sont exposés à des risques importants en raison de leurs activités opérationnelles et sur le terrain; et*

   - *indiquer clairement que les domaines présentant des risques importants doivent faire l'objet d'une surveillance régulière de la part des gestionnaires et du Comité de sécurité et de santé au travail.*

2. *Le SMA des Services ministériels à l'Administration centrale et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que les membres des comités de SST reçoivent la formation voulue sur la gestion des risques et une formation générale.*

3. *Le directeur des Services administratifs à l'Administration centrale devrait exercer un suivi des conséquences associées à l'utilisation des véhicules du Ministère par des employés de TPSGC et communiquer leurs observations à la haute direction afin que les dispositions soient prises pour limiter la responsabilité du Ministère.*

Pratiques de gestion en matière de SST

Il faut renforcer les pratiques de gestion de manière à refléter la norme de diligence raisonnable et à aborder les questions de portée nationale.

Les pratiques de gestion englobent l'ensemble des politiques et des plans qui établissent l'ordre de priorité et l'engagement du Ministère, les dispositions organisationnelles et la formation en vue de leur élaboration, de leur mise en œuvre et, la surveillance des résultats globaux des programmes.

Les changements prévus au *Code canadien du travail* incluent une hausse des amendes et des pénalités et prévoient le recours à l'argument de « diligence raisonnable » pour la plupart des articles visés par les changements. La diligence raisonnable est une norme exigeante qui demande d'accorder, au départ, une attention particulière aux pratiques de gestion.

La notion de diligence raisonnable est bien connue dans le contexte des lois provinciales sur la sécurité et l'environnement. Pour pouvoir invoquer l'argument de diligence raisonnable il faut prouver que :

- les codes et les exigences sont compris;
- toute précaution jugée raisonnable a été prise; et
- les conditions en place sont propices à l'application des mesures préventives.

Le Ministère peut se révéler incapable de répondre à la norme de diligence raisonnable, compte tenu des pratiques de gestion existantes. Par exemple, les pratiques de gestion qui obéissent à la règle de diligence raisonnable prévoient l'affirmation par la haute direction de l'importance prioritaire de la SST. On a remarqué que la section sur la santé et la sécurité au travail du manuel des Ressources humaines inclut un énoncé selon lequel le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien place au premier rang la sécurité et la santé de ses employés et les gestionnaires se sont engagés à tout faire pour éviter les accidents et garantir un environnement de travail sain. Cet énoncé affirme clairement l'importance prioritaire accordée à la SST, mais n'a pas été efficacement communiqué à tout le Ministère. Bien que la politique de SST du Ministère se trouve sur le site de la Direction générale des ressources humaines, il est difficile d'y accéder. Par ailleurs dans un livret sur la SST, imprimé il y a quelques années, on déclarait que la prévention des accidents et l'établissement d'un milieu de travail sain et sans danger étaient des questions de toute première importance pour le Ministère. Ce livret ne semblait toutefois pas être couramment utilisé dans les régions visitées.

Outre la politique et le matériel promotionnel du Ministère sur la SST, les pratiques visant à gérer la SST dans l'ensemble du Ministère sont peu nombreuses. Par exemple, bien que la plupart des gestionnaires aient été informés de leurs responsabilités à l'égard de la SST, nous n'avons pas pu déterminer s'ils étaient bien renseignés au sujet des codes et des normes de diligence raisonnable. Nous avons aussi noté que les gestionnaires en général, et les membres des comités de SST en particulier, étaient au courant des modifications prévues au *Code canadien du*

travail. Certains avaient assisté à des présentations à ce sujet, notamment par Santé Canada. Par contre, l'Administration centrale avait fourni relativement peu de renseignements sur les changements à venir. De façon globale, les gestionnaires et le personnel interrogés n'avaient qu'une connaissance restreinte des changements envisagés. Aucun plan en vue de ces changements n'a encore été instauré, ni à l'Administration centrale, ni dans les régions.

Orientation, coordination et communication en matière de SST

S'il est important d'insister sur les questions touchant la SST à l'échelon opérationnel, certains aspects, comme la communication de l'importance prioritaire de la SST, l'organisation d'une réaction efficace face aux changements législatifs à venir, et la formation et la préparation de rapports sur les résultats globaux des programmes, requièrent une coordination centrale.

L'absence de programmes ministériel est attribuable au fait qu'il n'y a pas de comité national de SST et à l'insuffisance des ressources allouées aux questions de SST de portée nationale par la Direction générale des ressources humaines à l'Administration centrale par suite de la restructuration des quelques dernières années.

La politique du Ministère en matière de sécurité et de santé au travail décrit comme suit le rôle et les responsabilités de l'agent de sécurité et de santé au travail du Ministère (ASST) : ce dernier est *« responsable de la gestion du programme ministériel de la SST. Avis et conseils sont fournis aux régions pour l'application du CCT et des normes variées de la SST »*. Durant la vérification, la Direction générale des ressources humaines a précisé que le rôle d'ASST serait confié à un agent des relations de travail chevronné et qu'elle allouerait 0,5 équivalent temps plein (ÉTP) à l'élaboration, avec les régions, d'un plan permettant de faire face aux questions de SST de portée nationale.

Faute de ressources suffisantes pour planifier et agir, et faute d'un forum national pour recueillir les réactions des régions et faciliter la coordination, il pourrait se révéler impossible d'atteindre la norme de diligence raisonnable à l'échelon de tout le Ministère.

Recommandation

4. Le SMA des Services ministériels, devrait faire en sorte :

   - qu'un Comité national de politiques en matière de SST soit formé pour travailler avec l'ASST, afin de faciliter et de coordonner la participation des régions aux questions de portée nationale et de consolider les pratiques de gestion en matière de diligence raisonnable; et

   - que les pratiques de gestion soient renforcées en ce qui a trait à la diligence raisonnable par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour les questions de SST de portée nationale couvrant la communication de l'importance prioritaire de la question, les modifications législatives, la formation des gestionnaires, la surveillance et la rédaction de rapports sur les résultats des programmes.

Conformité

La plupart des domaines clés examinés étaient conformes, mais d'autres devront faire l'objet de plus d'attention.

Nous avons procédé à une évaluation de la conformité en fonction des exigences propres à dix domaines clés du *Code canadien du travail*, partie II et de ses règlements et des politiques et directives du Conseil du Trésor en matière de SST. La liste de contrôle de la conformité détaillée (Appendice B) a été dressée pour cerner les aspects précis évalués au moment des visites sur le terrain et de l'examen de la documentation.

Des listes de contrôle de la conformité détaillées ont été remplies pour de nombreux sites dans plusieurs régions. Les régions, de même que l'ASST de la Direction générale des ressources humaines à l'Administration centrale, ont reçu les listes de contrôle de la conformité dûment remplies.

Le Ministère s'est révélé conforme dans la plupart des cas. Les principaux domaines de conformité étaient les suivants :

- constitution des comités de SST et tenue d'un registre;
- consignation des accidents et conservation de la documentation;
- plans d'évacuation et d'urgence en place;
- exercices d'évacuation annuels en cas d'incendie; et
- mise sur pied de programmes d'aide aux employés.

Par contre, certains éléments de conformité requéraient une attention supplémentaire dans divers sites visités. Mentionnons, entre autres :

- l'affichage du *Code canadien du travail* et des noms des membres des comités de SST;
- la constitution d'un comité de SST en bonne et due forme;
- l'organisation de rencontres régulières du comité de SST;
- l'accessibilité des fiches signalétiques;
- la formation en secourisme et
- la disponibilité de trousses de premiers soins (dans les bureaux et dans les véhicules) en quantité suffisante.

Les lois, les règlements, les politiques et les directives en matière de sécurité et de santé au travail garantissent un milieu de travail sain et sans danger. De façon générale, l'efficacité d'un programme de SST est limitée si l'on n'a pas une connaissance intime des exigences et si l'on ne procède pas à la surveillance constante de la conformité.

Recommandations

5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que :

   - la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et

   - les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.

6. L'ASST devrait faire en sorte que la liste de contrôle de la conformité (voir Appendice B) soit utilisée par toutes les régions.

7. L'ASST devrait faire en sorte que les besoins de formation liée à la conformité des membres des comités de SST soient traités comme une question de portée nationale.

Responsabilité de la sécurité des biens immobiliers

On note l'absence d'une stratégie nationale concernant la responsabilité de la sécurité dans des biens immobiliers dont il est le dépositaire dans les régions du Sud.

La responsabilité de la sécurité des biens immobiliers ne devait pas être visée par la présente vérification. Nous lui avons toutefois accordé une certaine attention au moment des visites régionales, étant donné qu'elle est liée à la sécurité et qu'elle peut avoir des répercussions pour le Ministère.

Les responsabilités du Ministère en matière de sécurité et de santé au travail touchent également les biens immobiliers dont il est le dépositaire lorsque ces derniers sont occupés par des employés du Ministère. De plus, le Ministère est responsable de certains éléments tels les systèmes d'urgence des biens immobiliers occupés par les membres des Premières nations ou auxquels le public a accès.

Le Ministère a des responsabilités au chapitre de la sécurité et de l'hygiène pour plusieurs biens immobiliers dont il est le dépositaire, incluant :

- 15 écoles fédérales;
- le complexe St. Mary's (un hôpital et d'autres établissements affiliés);
- des entrepôts; et
- un laboratoire.

Certains de ces biens immobiliers sont occupés par des employés du Ministère, d'autres par les membres des Premières nations et certains sont accessibles au public. Les vérificateurs ont procédé à un examen limité, afin de déterminer comment le Ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des biens immobiliers en dépôt.

Dans le Nord, nous avons noté une connaissance de ces responsabilités. Des plans et des procédures étaient en place et témoignaient du fait que le Ministère s'acquittait de ses responsabilités à cet égard. En revanche, dans le Sud, aucune mesure n'était apparente et il ne semblait y avoir aucune stratégie nationale en ce qui concerne les biens immobiliers en dépôt, dont la plupart allaient bientôt être transférés aux Premières nations.

Le Ministère court un certain risque si des mesures de sécurité importantes, par exemple les systèmes d'urgence, ne répondent pas aux normes en vigueur.

Recommandation

8. Le SMA des Services ministériels devrait passer en revue les responsabilités relatives à la sécurité des biens immobiliers et transmettre clairement ses exigences aux gestionnaires responsables.

Les pratiques exemplaires

Bon nombre de pratiques exemplaires ont été observées, mais elles sont rarement partagées.

Les pratiques exemplaires pourraient faciliter l'application efficiente et efficace des mesures de SST à l'Administration centrale et dans les régions. Des pratiques étaient jugées exemplaires lorsqu'elles ne s'appliquaient pas seulement à une région, mais pouvaient être utilisées aux quatre coins du pays. Chaque région visitée a fourni au moins une pratique exemplaire, mentionnons notamment :

- site Internet sur la SST;
- rapports d'accidents sommaires;
- inspections sous forme de visites régulières; et
- ateliers sur le stress en milieu de travail.

Par contre, nous avons remarqué que ces pratiques exemplaires étaient rarement partagées en raison de l'absence de dispositions de coordination à cet effet à l'échelon national. Le renforcement du poste d'ASST pourrait faciliter le partage des pratiques exemplaires.

Recommandation

9. L'ASST devrait instaurer un processus annuel pour cerner les pratiques exemplaires et les partager.

Mandat

Mandat

Vérification de la santé et de la sécurité au travail (SST) au MAINC

Contexte : Le gouvernement a pour politique d'assurer la sécurité et la santé de ses employés sur les lieux de travail et de fournir des services de santé au travail, conformément à la politique du Conseil du Trésor concernant la santé et la sécurité au travail. Deux documents de référence de base régissent les activités de santé et de sécurité au travail dans les ministères fédéraux, soit le *Code canadien du travail* (partie II) et ses règlements d'application, et le manuel du Conseil du Trésor sur la SST.

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la fonction publique du Canada est assujettie à la partie II du *Code canadien du travail* et aux règlements sur la sécurité et la santé au travail qui en découlent. Le but de la Loi est de prévenir les accidents et les problèmes de santé pouvant survenir au travail ou à cause du travail, directement ou indirectement. La mise en application de la Loi relève de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Si des conditions de travail dangereuses ou malsaines sont constatées, DRHC est autorisé à obtenir de la part du Ministère l'assurance que celui-ci apportera volontairement les mesures correctives qui s'imposent. En cas d'infractions graves ou répétées, les agents de sécurité de DRHC peuvent formuler des instructions et entamer des poursuites.

Chaque employé est tenu de connaître et de respecter les mesures de SST applicables à son milieu de travail; d'utiliser l'équipement et les dispositifs de SST fournis; de prendre des précautions raisonnables pour se protéger et protéger les autres employés; de se conformer aux instructions réglementaires de SST; et de signaler tout accident et tout danger.

Justification : En vertu du *Code canadien du travail*, la responsabilité de la sécurité et de la santé de ses employés sur les lieux de travail incombe au Ministère. Il faut s'assurer que les dispositions de la partie II du *Code canadien du travail* et les politiques du Conseil du Trésor concernant la santé et la sécurité au travail sont respectées au Ministère. Le non-respect des règlements de santé et de sécurité au travail pourrait entraîner des poursuites. Le Conseil du Trésor révise actuellement ses modalités de financement des indemnisations aux accidentés du travail. On croit que cette révision a pour but de rendre les ministères plus responsables du coût des indemnisations. Il faut se pencher sur

.../2

les conditions actuelles de santé et de sécurité, et déterminer les éléments qui peuvent être améliorés. La nécessité d'une vérification de la santé et de la sécurité au travail a été définie et approuvée par le Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation (CMVÉ) dans le plan de 1997-1998 de la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne (DGÉVI).

Portée : La vérification comprendra un examen des systèmes et procédures actuels assurant l'exécution du programme de sécurité et de santé au travail dans l'ensemble du Ministère. Elle portera sur les systèmes et procédures actuels qui ont pour objet de surveiller le respect des normes et règlements du Conseil du Trésor en matière de santé et de sécurité au travail, conformément à la partie II du *Code canadien du travail*.

Objet : L'objet de la vérification sera d'évaluer dans quelle mesure le Ministère respecte les politiques et directives applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Le principal objectif sera de vérifier si le Ministère remplit son obligation, en vertu du *Code canadien du travail*, d'assurer la sécurité et la santé de ses employés sur les lieux de travail. L'équipe de vérification examinera en outre le rôle du Comité de santé et de sécurité au travail. Plus précisément, la vérification aura pour but de répondre aux questions suivantes :

- Le Ministère a-t-il instauré un programme de sécurité et de santé au travail conforme aux normes applicables ?
- Le Ministère dispose-t-il de procédures concernant la déclaration des accidents du travail et les enquêtes qui s'en suivent ?
- Le Ministère dispose-t-il de processus et de procédures lui permettant de reconnaître, de traiter et de régler les problèmes de risques pour la santé et la sécurité ?
- Les employés sont-ils au courant de leurs obligations en matière de santé et de sécurité au travail ?
- Quelles améliorations devraient être apportées au milieu de travail pour qu'il soit conforme aux normes de santé et de sécurité au travail ?

Démarche : La section sur la santé et la sécurité au travail du manuel du Conseil du Trésor servira de référence tout au long de la vérification. La vérification sera effectuée conformément aux normes de la DGÉVI. La planification se concentrera sur la description des systèmes mis en place pour exécuter le programme de sécurité et de santé au travail, et sur la définition plus précise

des questions à examiner pendant l'étape du travail sur le terrain. La vérification aura lieu à l'Administration centrale et dans les régions de l'Atlantique, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Ressources : La vérification sera effectuée par le personnel de la DGÉVI et par des contractuels. La DGÉVI sera chargée de la gestion globale de la vérification.

Coût : On estime à 70 000 $ les honoraires des contractuels.

Échéancier : La vérification commencera à la mi-novembre 1997. Le rapport final devrait être déposé en juillet 1998.

Approuvé par :

Brent DiBartolo
Sous-ministre adjoint
Services ministériels
Le 3 octobre 1997

Plan d'action

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Administration centrale - Services ministériels**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
1. Le SMA des Services ministériels, devrait mettre à jour la politique du Ministère en matière de sécurité et de santé au travail de manière à : • demander que les comités de sécurité et de santé au travail comptent des membres de groupes provenant de secteurs présentant un risque important, notamment, des groupes qui voyagent souvent ou sont exposés à des risques importants en raison de leurs activités opérationnelles et sur le terrain; et • indiquer clairement que les domaines présentant des risques importants doivent faire l'objet d'une surveillance régulière de la part des gestionnaires et du Comité de sécurité et de santé au travail.	P.10	On clarifiera les risques importants dans la partie 1 du chapitre 6 des directives sur la santé et la sécurité au travail. On demandera aux directeurs généraux régionaux de passer en revue la composition des comités de SST afin de s'assurer une bonne représentation de tous les secteurs comportant des risques importants. On élaborera des directives ministérielles qui établiront les responsabilités et la structure des comités de SST.	SMA, Services ministériels	30 juillet 1999 30 septembre 1999 30 septembre 1999
2. Le SMA des Services ministériels à l'Administration centrale et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que les membres des comités de SST reçoivent la formation voulue sur la gestion des risques et une formation générale.	P. 10	On écrira une note de service à tous les comités de SST pour leur faire part des recommandations de la présente vérification et pour demander aux membres de ces comités de suivre un cours en gestion de risques et en participation à un comité. Une copie de cette note sera envoyée au sous-ministre adjoint des Services ministériels et aux directeurs généraux régionaux. Les membres du comité national de SST suivront également une formation.	SMA, Services ministériels	30 septembre 1999 30 novembre 1999
3. Le directeur des Services administratifs à l'Administration centrale devrait exercer un suivi des conséquences associées à l'utilisation des véhicules du Ministère par des employés de TPSGC et communiquer leurs observations à la haute direction afin que les dispositions soient prises pour limiter la responsabilité du Ministère.	P. 10	On modifiera les politiques ministérielles sur l'utilisation des véhicules afin de mettre cette question au clair et de mieux communiquer les politiques aux gestionnaires régionaux.	Directeur, Services administratifs	Juin 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Administration centrale - Services ministériels**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
4. Le SMA des Services ministériels, devrait faire en sorte : • qu'un Comité national de politiques en matière de SST soit formé pour travailler avec l'ASST, afin de faciliter et de coordonner la participation des régions aux questions de portée nationale et de consolider les pratiques de gestion en matière de diligence raisonnable; et • que les pratiques de gestion soient renforcées en ce qui a trait à la diligence raisonnable par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour les questions de SST de portée nationale couvrant la communication de l'importance prioritaire de la question, les modifications législatives, la formation des gestionnaires, la surveillance et la rédaction de rapports sur les résultats des programmes.	P. 12	Les participants à la réunion du Comité national de consultation patronale-syndicale (CNCPS) du 9 février 1999 ont convenu que le sous-comité du CNCPS deviendrait le comité national sur les politiques en matière de SST. Le sous-comité du CNCPS a réaffirmé cette décision le 29 mai 1999. Le ASST élaborera un plan sur les questions nationales de SST qui sera présenté à la prochaine réunion du sous-comité du CNCPS.	SMA, Services ministériels	29 mai 1999 30 novembre 1999
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	On fera un suivi deux fois l'an pour assurer la conformité. On visitera les cinq autres bureaux régionaux pour vérifier la conformité. On vérifiera si la mise en œuvre du plan d'action respecte les échéanciers prévus.	SMA, Services ministériels et directeurs généraux régionaux	Septembre 99 - Mars 2000 31 décembre 1999 En cours/Rapport au Comité national (Novembre 1999)
6. L'ASST devrait faire en sorte que la liste de contrôle de la conformité (voir Appendice B) soit utilisée par toutes les régions.	P. 14	On écrira une note de service aux bureaux régionaux sur l'utilisation de la liste de contrôle de conformité. On écrira une note de service à tous les comités régionaux de SST leur demandant de s'assurer que les listes de contrôle soient utilisées de manière consciencieuse.	ASST	30 septembre 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Administration centrale - Services ministériels**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN OEUVRE
7. L'ASST devrait faire en sorte que les besoins de formation liée à la conformité des membres des comités de SST soient traités comme une question de portée nationale.	P. 14	Ce sujet sera abordé dans la note de service prévue à la recommandation n° 2.	ASST	30 septembre 1999
8 Le SMA des Services ministériels devrait passer en revue les responsabilités relatives à la sécurité des biens immobiliers et transmettre clairement ses exigences aux gestionnaires responsables.	P. 15	On déterminera les responsabilités de sécurité en matière de biens immobiliers sous la garde du Ministère et celles-ci seront communiquées aux gestionnaires régionaux.	SMA, Services ministériels	Novembre 1999
9. L'ASST devrait instaurer un processus annuel pour cerner les pratiques exemplaires et les partager.	P. 16	On écrira une note de service aux comités de SST pour s'enquérir de leurs pratiques exemplaires. Ces pratiques seront regroupées en un seul document qui sera distribué à tous les comités et affiché au site interne du Ministère.	ASST	31 mars 2000

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région de la Capitale nationale**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	En se basant sur la vérification, on a trouvé d'autres problèmes de conformité qui ont été réglés de la manière suivante : **Problème n° 1 :** Aucun plan d'étage et d'évacuation n'existait pour le 14e étage. **Action :** Un plan d'étage et d'évacuation a été mis en place. **Problème n° 2 :** Les fiches signalétiques de sécurité des produits ne sont pas accessibles. **Action :** On a demandé à toutes les entreprises qui fournissent des photocopieurs (par exemple Xerox et Savin) de fournir une fiche signalétique pour chaque machine. Les listes seront laminées et installées à proximité de chacun des photocopieurs. **Problème n° 3 :** Le *Code canadien du travail* n'était pas affiché. **Action :** On a affiché le *Code canadien du travail* au site interne du Ministère (avec un lien vers le site du comité de SST) **Problème n° 4 :** La liste des membres du comité n'était pas affichée. **Action :** On a affiché la liste des membres du comité. **Problème n° 5 :** Le dernier exercice d'évacuation remonte à octobre 1996. **Correction :** Le dernier exercice d'évacuation remonte à novembre 1996. **Action :** On a effectué un exercice d'évacuation le 26 octobre 1998. **Problème n° 6 :** Quarante pour cent des officiers de secours (étage) doivent suivre un cours de premiers soins ou suivre un cours de perfectionnement en premiers soins. **Action :** Les officiers de secours suivent des cours de base ou de perfectionnement sur une base continue. Une des difficultés rencontrées à cet égard est attribuable au roulement de personnel.	SMA, Services ministériels et Directeur, Services administratifs SMA, Services ministériels et Directeur, Services administratifs	1er avril 1999 31 janvier 1999 1er avril 1999 1er avril 1999 Octobre 1998 1er avril 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région de l'Atlantique**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	Un comité élargi surveillera la conformité de manière continue (suivi trimestriel). Les trois éléments ont été examinés. Deux ont été complétés et le troisième, sur les déplacements dangereux sera complété d'ici deux mois.	SMA, Services ministériels et directeurs généraux régionaux	1er avril 1999 1er juin 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région de la Colombie-Britannique**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	Pour faire suite aux recommandations du présent rapport, les listes de contrôle de conformité seront placées à l'ordre du jour permanent des réunions du comité de SST. Toutes les questions de conformité seront cernées et inscrites au compte-rendu, et feront l'objet d'un suivi. De plus, la visite du bureau régional a soulevé quelques préoccupations sur les rapports d'accidents en véhicules automobiles. Nous avons examiné nos procédures et avisé les gestionnaires qu'ils étaient responsables de s'assurer qu'une enquête soit faite sur tous les accidents et que les renseignements soient dûment consignés.	SMA, Services ministériels et directeurs généraux régionaux	1er avril 1999 1er avril 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région du Territoires du Nord-Ouest**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	Le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest est pourvu d'un comité de SST et le suivi périodique de la conformité constitue un effort conjoint de la part des membres du comité, des officiers de secours et des gestionnaires. Ce suivi annuel est fait sur une base trimestrielle. Parmi les éléments abordés, mentionnons la formation en premiers soins et en réanimation cardiopulmonaire des officiers de secours, l'inspection des trousses de premiers soins et les rencontres mensuelles du comité de SST.	SMA, Services ministériels et directeurs généraux régionaux	29 avril 1999
6. L'ASST devrait faire en sorte que la liste de contrôle de la conformité (voir Appendice B) soit utilisée par toutes les régions.	P. 14	Le comité régional de SST communiquera avec l'agent ministériel de SST pour obtenir plus de renseignements sur les questions de conformité pertinentes au palier régional et sur la liste de contrôle afin de l'adopter. La liste de contrôle sera évaluée et mise en œuvre.		30 septembre 1999
7. L'ASST devrait faire en sorte que les besoins de formation liée à la conformité des membres des comités de SST soient traités comme une question de portée nationale.	P. 14	Les membres du comité régional de SST ont donné trois séances d'information en mars 1999. Ces séances ont été organisées par l'agent de formation des ressources humaines. Jusqu'à maintenant, les membres du comité n'ont eu aucune formation particulière sur les activités touchant la SST. J'encourage fortement les membres à assister aux cours de SST qui leur sont offerts incluant les cours sur la conformité. On prévoit que les membres du comité de SST auront suivi ces cours d'ici six mois.		31 décembre 1999

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région de la Saskatchewan**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14		SMA, Services ministériels et directeurs généraux régionaux	
		Le comité régional de SST se réunira et le compte-rendu de ses réunions sera affiché à la page interne du site régional.	Ingénieur de projet, SLPP, Gestionnaire, Administration	1er avril 1999
		Les fiches signalétiques des photocopieurs seront affichées près de chacun d'eux.	Gestionnaire, Administration	30 avril 1999
		Tous les employés recevront les procédures à suivre sur les rapports d'accident.	Gestionnaire, Ressources humaines	30 mai 1999
		Tous les employés et gestionnaires recevront régulièrement de la formation sur les urgences. Parmi les sujets couverts, mentionnons les premiers soins, la réanimation cardiopulmonaire, la survie hivernale et la conduite préventive. De plus, les membres du comité de SST apprendront leurs responsabilités. Enfin, on fournira des renseignements sur la façon de réagir en cas d'alerte à la bombe.	Gestionnaire, Administration Gestionnaire, Administration	Septembre 1999 30 avril 1999
		On ajoutera la vérification des dates d'expiration des extincteurs et des trousses de survie à la liste de contrôle semestrielle de l'équipement de sécurité.	Gestionnaire, Administration Gestionnaire, Administration	31 mars 1999 Septembre 1999
		Les rénovations à l'édifice sont complétées et les principales issues de secours seront vérifiées afin qu'elles soient conformes aux normes de sécurité.	Directeur, Services ministériels	30 septembre 1999
		On effectue actuellement un examen de la prestation des services du Programme d'aide aux employés.		

AUDIT AND EVALUATION / VÉRIFICATION INTERNE ET ÉVALUATION

REQUEST FOR ACTION PLAN / DEMANDE DE PLAN D'ACTION

PROJECT / PROJET : 97/07

PROJECT TITLE / TITRE DU PROJET : **Rapport de vérification de la sécurité et de la santé au travail**

REGION OR BRANCH / RÉGION OU DIRECTION GÉNÉRALE : **Région du Yukon**

(1) RECOMMENDATIONS / RECOMMANDATIONS	(2) REPORT / RAPPORT PAGE NO.	(3) ACTION PLAN / PLAN D'ACTION (If space provided is insufficient please continue on blank sheet. / Si vous manquez d'espace, veuillez continuer sur une page blanche.)	(4) RESPONSIBLE MANAGER / GESTIONNAIRE RESPONSABLE (TITLE / TITRE)	(5) PLANNED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE DE MISE EN œUVRE
5. Le SMA des Services ministériels et les directeurs généraux régionaux devraient faire en sorte que : • la conformité soit vérifiée périodiquement en fonction des risques et des antécédents en matière de conformité (au moins une fois l'an); et • les infractions cernées au moment de la vérification dans les régions visitées soient corrigées.	P. 14	La visite du vérificateur a révélé plusieurs éléments non conformes dont l'absence de l'affichage des comptes-rendus du comité de SST, du *Code canadien du travail* et de la liste des membres du comité; la sécurité à notre carothèque; le désordre près de la perforatrice; et la formation des membres du comité. Le président a discuté de la question de la carothèque avec les responsables des Ressources minérales et les mesures suivantes ont été prises : On a changé toutes les serrures des entrées; instauré un système de consignation et de suivi des clés; installé un système d'alarme; et conclu un contrat avec une agence de sécurité qui effectuera des patrouilles nocturnes de nos installations. On a mis de l'ordre près de la perforatrice et installé un drain pour permettre le nettoyage régulier des résidus d'huile de coupe et de poussière de roche. Enfin, on a installé un panneau électrique à serrure pour la perforatrice, afin d'en empêcher l'utilisation sans permission. Tous les renseignements sont désormais affichés au babillard principal et seront mis à jour régulièrement. Le président et un autre membre ont suivi un atelier d'une journée offert par un agent de sécurité du ministère du Travail du Canada sur leur rôle au sein du comité de SST. En plus des mesures ci-dessus, le comité de SST a mis à jour le mandat du comité, qui fait l'objet d'un consensus, et dont j'ai reçu une copie. À la prochaine réunion du comité, les membres étudieront la liste de contrôle de la conformité jointe à la vérification et me feront des recommandations fondées sur leurs délibérations.	SMA, Services ministériels et Directeurs généraux régionaux Tous les gestionnaires Tous les gestionnaires et membres du comité de SST	1er mai 1999

Appendice A
Questionnaire préliminaire

Appendice A - Questionnaire préliminaire

Questionnaire d'enquête préliminaire

Le but de ce sondage est d'obtenir une vue d'ensemble de la sécurité et de la santé au travail au sein du MAINC à l'échelon national. Ce sondage est effectué dans le cadre de la Vérification de la sécurité et de la santé au travail, qui en est à la phase préparatoire. Cela ne signifie pas que votre région sera incluse dans la phase de la vérification sur le terrain, mais les données recueillies pourraient être intégrées au rapport global, et les pratiques exemplaires cernées seront partagées. Les renseignements demeureront gardés confidentiels, et les régions non conformes aux exigences ne seront pas identifiées. Dans le cas des régions dotées de bureaux de district, les districts seront également invités à répondre au sondage. Veuillez remettre votre réponse avant le 12 juin 1998.

Généralités

1. Qui s'occupe de sécurité et de santé au travail dans votre région?
    - Combien de comités et de représentants y a-t-il?
    - Nommez les coprésidents des comités.
    - Nommez les membres et les représentants des comités.
    - Nommez les employés ayant une responsabilité déléguée.

2. Votre région s'est-elle dotée de politiques et procédures spécifiques en matière de sécurité et de santé au travail?

Enquêtes et rapports sur les accidents

3. Combien de rapports d'enquêtes sur les accidents avez-vous rédigés depuis avril 1997?
4. Quelles sont les principales sources d'accidents et de problèmes de santé dans votre région?
5. Votre région est-elle touchée par une initiative de transfert et de traitement des demandes d'indemnisation?

Comités de santé et de sécurité au travail (SST)

6. Combien y a-t-il eu de rencontres des comités de SST depuis avril 1997?
7. Y a-t-il des procès-verbaux de ces rencontres?

Formation

8. Quelle formation en matière de SST a-t-on donné aux membres des comités, à la direction et au personnel depuis avril 1997?

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

9. La formation sur le SIMDUT fait-elle partie de l'orientation du personnel?
10. La région fait-elle l'objet d'une mise en application du SIMDUT spécifique à certains sites, p. ex., accessibilité des fiches signalétiques?

Inspections du lieu de travail

11. Les gestionnaires ou les comités procèdent-ils à des inspections du lieu de travail?

Autre

12. Croyez-vous que les activités et les priorités en matière de sécurité et de santé au travail dans la région sont conformes aux exigences et qu'elles sont adaptées aux dangers et aux risques à l'échelon local?
13. Selon vous, l'équipe de vérificateurs devrait-elle se pencher plus particulièrement sur un problème ou un risque touchant la sécurité et la santé au travail?
14. Y a-t-il d'autres problèmes qui mériteraient d'être mentionnés?

Appendice B
Liste de contrôle de la conformité

Appendice B - Liste de contrôle de la conformité

PRINCIPAUX DOMAINES DE CONFORMITÉ :

Principaux domaines de conformité	Document correspondant	
1. Affichage du *Code canadien du travail*	CCT, paragraphe 125(d)	
2. Comités de sécurité ▸ Constitution du comité ▸ Nomination d'un représentant ▸ Affichage du nom des membres ▸ Tenue d'un registre ▸ Réunions régulières ▸ Suivi des programmes se rapportant à la sécurité ▸ Rapport annuel	 CCT, paragraphe 135(1) CCT, paragraphe 136(1) CCT, paragraphe 135(5), 136(3) CCT, paragraphe 135(7) CCT, paragraphe 135(8) CCT, alinéa 135(6)(g) RCSSR, article 10	
3. Enquêtes et rapports sur les accidents ▸ Obligations de l'employeur ▸ Registres ▸ Rapport annuel	 CCT, paragraphe 125(c) CCT, partie XV, alinéa 15(6)1) CCT, partie XV, alinéa 15(1)1)	
4. Premiers soins ▸ Formation ▸ Affichage de l'information ▸ Opérations sur le terrain ▸ Postes et matériel de premiers soins	 RCCT, partie XVI, alinéa 16(3)1) RCCT, partie XVI, alinéa 16(6)1) Directives du CT, chapitres 2-5, article 4 RCCT, partie XVI, alinéa 16(5)1), paragraphe 16(1)	
5. Occupation sécuritaire du lieu de travail ▸ Plan d'évacuation d'urgence ▸ Exercice annuel d'évacuation en cas d'incendie	 RCCT, partie XVII, alinéa 17(4)1) RCCT, partie XVII, alinéa 17(1)1)	
6. Gestion du parc de véhicules ▸ Entretien et inspection ▸ Trousses de premiers soins	 Directives du CT, chapitres 2-11, article 16 Directives du CT, chapitres 2-11, article 34	
7. Utilisation et occupation des édifices ▸ État du milieu ▸ Entretien	 Directives du CT, chapitres 2-17, paragraphe 17(3) Directives du CT, chapitres 2-17, alinéa 17(13)1)	
8. Programme d'aide aux employés	Politique du CT, chapitres 1-2	
9. Fiches signalétiques	RCCT, partie 10, alinéa 10(27)a)	
10. Évaluations de la santé	Directives du CT, chapitres 2-13, article 5	

Légende : CCT - *Code canadien du travail*, partie II
RCCT - Règlement du *Code canadien du travail*
CT - Conseil du Trésor
RCSSR - Règlement sur les comités de sécurité et de santé, et les représentants